



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## COMMUNES MEMBRES

*Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim-Bruche  
Gresswiller  
Molsheim  
Mutzig  
Sultz-les-Bains  
Still  
Wolxheim*



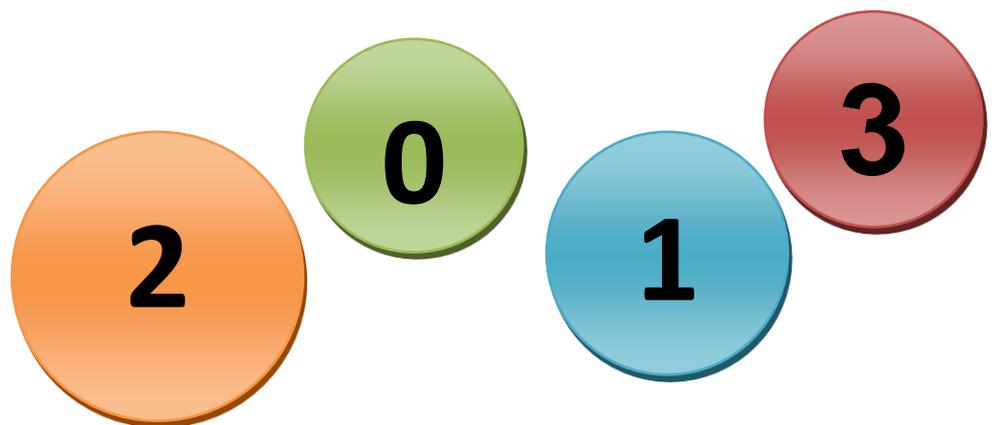
Communauté de Communes  
de la Région de  
MOLSHEIM-MUTZIG

## NOS COMPÉTENCES

*Logement social  
Dév. économique  
Dév. touristique  
Aménagement des  
cours d'eau  
Assainissement  
Eau potable  
Piscines  
Pistes cyclables  
Système d'Information Géographique  
Relais d'Assistants  
Maternelles  
Transport à la demande*

## NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 25174  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr



**Approuvé par délibération N° 14-69 du 16 octobre 2014**

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Informations générales du territoire</b>	<b>2</b>
1.1.1. Les chiffres-clés	2
1.1.2. Les Communes membres	2
<b>1.2. Bref historique</b>	<b>3</b>
1.2.1. Les Communes	3
1.2.2. Evolution des compétences	3
1.2.3. Autres dates marquantes	9
<b>1.3. Fonctionnement/Organisation</b>	<b>10</b>
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire	10
1.3.2. L'organe exécutif	12
1.3.2.1. Le Président	12
1.3.2.2. Les Vice-Présidents	12
1.3.2.3. Le Bureau	14
1.3.3. Les instances collégiales	14
1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire	14
1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)	15
1.3.4. Les comptes rendus	16
<b>2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS</b>	<b>17</b>
<b>2.1. Les compétences actuelles</b>	<b>18</b>
2.1.1. Compétences obligatoires	18
2.1.2. Compétences optionnelles	19
2.1.3. Compétences facultatives	19
<b>2.2. Les moyens humains</b>	<b>20</b>
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes	20
2.2.1.1. Services Administratif et Technique	20
2.2.1.2. Service des Piscines	21
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	22
<b>2.3. Les moyens financiers</b>	<b>23</b>
2.3.1. Les masses financières	23
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2013	23
2.3.3. Les marchés conclus en 2013 par la Communauté de Communes	24
2.3.4. Les emprunts	25
2.3.5. Les aides perçues	25
2.3.6. Les subventions versées/participations	26
2.3.7. Les garanties financières accordées	26
2.3.8. Les admissions en non-valeur	27
2.3.9. La taxe de séjour	27
2.3.10. La fiscalité	29
<b>2.4. Les moyens matériels et immobiliers</b>	<b>30</b>
2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes	30

2.4.2.	Création de nouveaux locaux pour le R.A.M. ....	30
2.4.3.	Les moyens matériels .....	31
2.4.3.1.	<i>Informatique</i> .....	31
2.4.3.2.	<i>Les véhicules</i> .....	33

### 3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2013..... 34

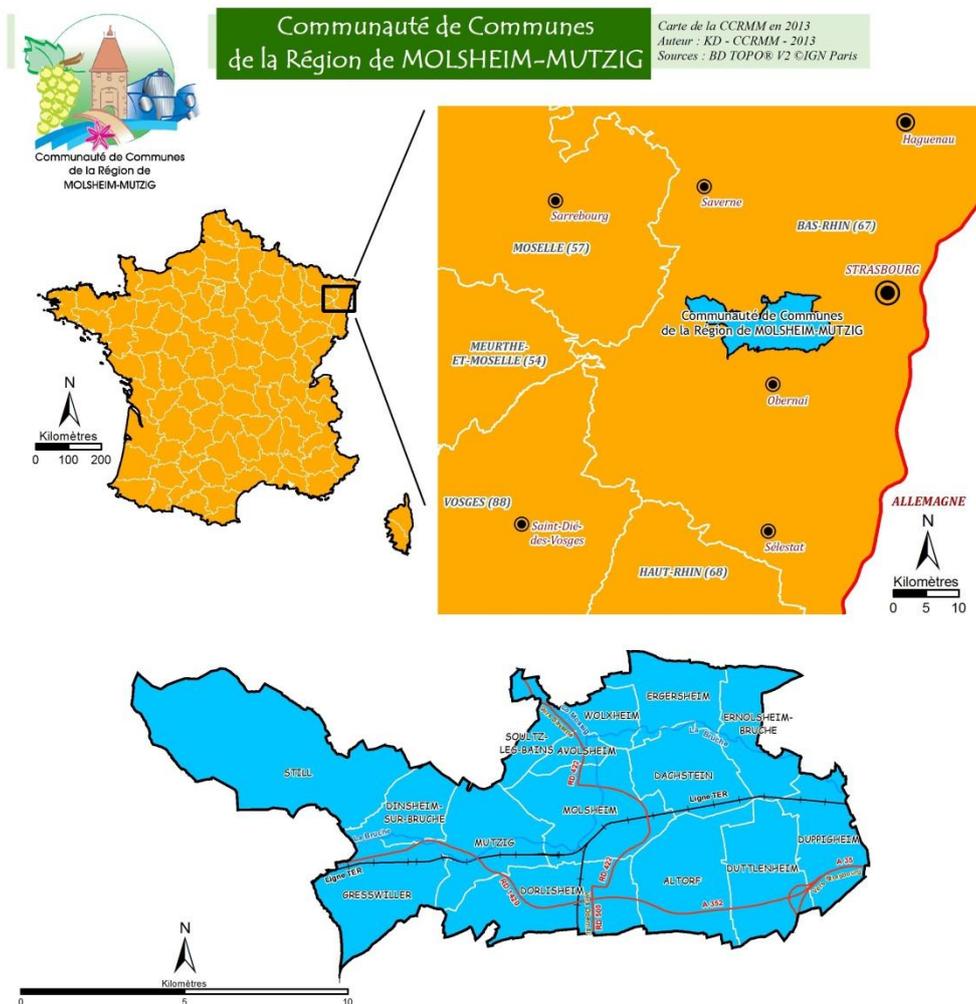
<b>3.1.</b>	<b>Développement et Actions Économiques</b> .....	34
3.1.1.	Zone d'activités « ACTIVEUM ».....	34
3.1.1.1.	<i>Création d'un lotissement industriel – 2<sup>ème</sup> tranche.</i> .....	34
3.1.2.	Zone d'activités « ECOPARC ».....	34
3.1.2.1.	<i>Implantation de la Société AZUR</i> .....	34
3.1.2.2.	<i>Implantation de la Société LOHNER</i> .....	34
3.1.2.3.	<i>Implantation de la Société S.C.I.C. SOLI'VERS</i> .....	34
3.1.2.4.	<i>Implantation de la Société MB<sup>2</sup> PRODUCTION</i> .....	35
3.1.2.5.	<i>Implantation de la Société ACKS</i> .....	35
3.1.2.6.	<i>Implantation des bâtiments tertiaires</i> .....	35
3.1.3.	Zone d'activités à DORLISHEIM.....	35
3.1.3.1.	<i>Extension des locaux de la Société BUGATTI AUTOMOBILES S.A.S</i> .....	35
3.1.4.	Village de Loisirs « LE TREFLE » à DORLISHEIM.....	36
<b>3.2.</b>	<b>Tourisme</b> .....	37
3.2.1.	L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG .....	37
3.2.2.	L'accueil et l'information du public.....	38
3.2.3.	La promotion et la communication.....	39
3.2.4.	Les animations .....	40
3.2.5.	La commercialisation .....	40
3.2.6.	Conclusion.....	41
3.2.7.	Compte-rendu financier.....	41
<b>3.3.</b>	<b>Développement local, sports et loisirs</b> .....	42
3.3.1.	Liaisons cyclables .....	42
3.3.1.1.	<i>Liaison cyclable MOLSHEIM/ALTORF/DACHSTEIN/ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> .....	42
3.3.1.2.	<i>Liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE CENTRE/R.D. 393</i> .....	42
3.3.1.3.	<i>Liaison cyclable DANGOLSHEIM / SOULTZ-LES-BAINS / DAHLENHEIM</i> .....	42
3.3.1.4.	<i>Liaison cyclable MOLSHEIM / Centre Equestre</i> .....	42
3.3.2.	Les 3 piscines .....	42
3.3.2.1.	<i>Le personnel</i> .....	43
3.3.2.2.	<i>Bilan de la fréquentation 2013</i> .....	43
3.3.2.3.	<i>Le Budget</i> .....	44
3.3.2.4.	<i>Faits marquants 2013</i> .....	45
3.3.3.	Construction d'une nouvelle piscine à l'Est du Territoire .....	46
<b>3.4.</b>	<b>Logement</b> .....	47
3.4.1.	S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » - Augmentation du capital – Acquisition de parts sociales.....	47
<b>3.5.</b>	<b>Eau et Assainissement</b> .....	48
3.5.1.	Commune d'AVOLSHEIM .....	48
3.5.1.1.	<i>Eau – Déviation du réseau d'eau potable en rive gauche de la Bruche – Convention portant sur l'attribution par la Commune d'AVOLSHEIM d'un fonds de concours pour les travaux de dévoiement de la conduite d'eau</i> .....	48
3.5.2.	Commune de DACHSTEIN .....	48
3.5.2.1.	<i>Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental en traverse de DACHSTEIN</i> .....	48
3.5.3.	Commune de DORLISHEIM .....	48
3.5.3.1.	<i>Déviation du D.O. N° 2001 – Adoption du projet et poursuite de la procédure</i> ....	48
3.5.3.2.	<i>Déviation du D.O. N° 2001 – Convention de participation financière</i> .....	48
3.5.3.3.	<i>A) Assainissement Général R2002-R3132A</i> <i>B) Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu</i>	

	R2002A-R3132	
	Aménagement à l'aval de la rue Luther .....	48
3.5.3.4.	Assainissement – Déviation du réseau d'assainissement entre la rue Luther et la rue de la Bruche .....	48
3.5.4.	Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE .....	49
3.5.4.1.	Assainissement – A) Assainissement Général	
	B) Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu rue des Alouettes .....	49
3.5.5.	Commune de GRESSWILLER .....	48
3.5.5.1.	Eau et Assainissement – A) Assainissement Pluvial	
	B) Alimentation en Eau Potable	
	Renforcement et rénovation rue des Vosges, rue des Faisans et rue de Rosenwiller .....	49
3.5.5.2.	Assainissement – Extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Eglantines.....	50
3.5.6.	Ville de MOLSHEIM .....	50
3.5.6.1.	Eau et Assainissement – Nouveau rond-point route de Dachstein – Extensions de réseaux	
	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable .....	50
3.5.6.2.	Eau et Assainissement – Extensions de réseaux rue Julien	
	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable. ....	50
3.5.6.3.	Eau et Assainissement – Extensions de réseaux Chemin du Schaeffersteinweg -	
	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable. ....	51
3.5.6.4.	Assainissement Pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier .....	51
3.5.6.5.	Eau – Renouvellement de la conduite Chemin du Finkenweg .....	51
3.5.7.	Ville de MUTZIG .....	51
3.5.7.1.	Eau et Assainissement – Rue du Castel et rue des Franciscains	
	A) Alimentation en Eau Potable	
	B) Assainissement Général	
	Réhabilitation par chemisage continu .....	51
3.5.7.2.	Assainissement – Rue du Puits – Déviation du réseau d'assainissement : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières .....	52
3.5.8.	Commune de SOULTZ-LES-BAINS.....	52
3.5.8.1.	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable	
	Renouvellement rues des Sœurs, de l'Eglise, du Presbytère et du Tonnelier.....	52
3.5.8.2.	Assainissement – Renforcement au carrefour de la Mairie entre la rue de Strasbourg et la rue Saint-Maurice .....	52
3.5.8.3.	Assainissement – Aménagement de la traversée rue de Molsheim et rue de Saverne – Assainissement Pluvial : Convention de mandat .....	53
3.5.8.4.	Assainissement – Extension du réseau d'assainissement en amont de la rue du Père Antoine Stiegler : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières.....	53
3.5.9.	Commune de STILL.....	53
3.5.9.1.	Rue des Jardiniers – Renouvellement de réseaux	
	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable .....	53
3.5.9.2.	Assainissement – Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental en traverse de STILL .....	53
3.5.10.	Commune de WOLXHEIM .....	53
3.5.10.1.	Eau et Assainissement – Chemin du Rothstein	
	A) Assainissement Général : Extension du réseau	
	B) Alimentation en Eau Potable : Renouvellement du réseau .....	53
3.5.10.2.	Assainissement – Chemin du Rothstein – Extension du réseau d'assainissement : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières .....	54
3.5.10.3.	Eau et Assainissement – Quai Saint-Jean	
	A) Assainissement Général	
	B) Alimentation en Eau Potable .....	54
3.5.11.	Stations d'épuration de la Communauté de Communes.....	54
3.5.11.1.	Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « Eau ».....	54

3.5.11.2.	Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « Eau » - Convention de mise à disposition de services du SDEA .....	54
3.5.12.	Divers .....	55
3.5.12.1.	Eau/Assainissement/Assainissement non-collectif - Règlement.....	55
3.5.12.2.	Mission Eau – Partenariat avec le SDEA.....	55
3.5.12.3.	Assainissement – Contrôle des rejets industriels raccordés aux stations d'épuration de la Communauté de Communes : Avenant N° 1 à la convention ....	55
3.5.12.4.	Assainissement – Convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la Société Merck-Millipore à MOLSHEIM.....	55
3.5.12.5.	Assainissement – Convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la Société Mercedes-Benz à MOLSHEIM.....	55
3.5.12.6.	Eau – Projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable – Mise en place d'une interconnexion avec le Syndicat des Eaux de STRASBOURG-SUD : Convention relative à l'exploitation de l'ouvrage d'interconnexion.....	55
3.5.12.7.	Eau – Fourniture et échange de données géographiques relatives aux ouvrages et appareils de lutte contre l'incendie en relation avec les installations de production et distribution d'eau potable : Convention .....	56
<b>3.6.</b>	<b>Aménagement des cours d'eau .....</b>	<b>57</b>
3.6.1.	Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau .....	57
3.6.2.	Protection contre les crues des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM.....	57
3.6.3.	Digue de protection de crue .....	57
<b>3.7.</b>	<b>Actions de communication.....</b>	<b>58</b>
3.7.1.	La communication externe .....	58
3.7.1.1.	Le bulletin d'information .....	58
3.7.1.2.	Le site internet.....	59
3.7.1.3.	Le Vélo-Tour .....	60
3.7.1.4.	Le Marathon du Vignoble d'Alsace .....	62
3.7.2.	La communication interne .....	63
3.7.2.1.	Diffusion des comptes rendus .....	63
<b>3.8.</b>	<b>R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles .....</b>	<b>64</b>
3.8.1.	Le Relais d'Assistants Maternelles .....	64
3.8.1.1.	Les assistantes maternelles sur le territoire .....	64
3.8.1.2.	Les demandes des usagers .....	64
3.8.1.3.	Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation.....	65
3.8.1.4.	Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2013 .....	66
<b>3.9.</b>	<b>Le Système d'Information Géographique .....</b>	<b>68</b>
<b>3.10.</b>	<b>Transport à la Demande : AUTO COM' .....</b>	<b>70</b>
<b>3.11.</b>	<b>Développement de l'Intercommunalité .....</b>	<b>72</b>
3.11.1.	Transferts de compétences en matière d'eau et d'assainissement au S.D.E.A. pour les Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH .....	72
3.11.2.	Extension des compétences.....	72
<b>3.12.</b>	<b>Les partenaires institutionnels .....</b>	<b>73</b>
3.12.1.	Le Département du Bas-Rhin .....	73
3.12.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	73
3.12.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) .....	73
3.12.4.	La Région.....	73
3.12.5.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin .....	73
3.12.6.	Mutuelle Sociale Agricole (MSA).....	73

# I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 Décembre 1997.



Elle rassemble 15 Communes regroupant 35.137 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

# 1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

## 1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	:	15
✓ Population	:	35.137
✓ Superficie	:	123 km <sup>2</sup>
✓ Densité	:	286 habitants/km <sup>2</sup>
✓ Altitude maximale	:	741 mètres (STILL)
✓ Altitude minimale	:	153 mètres (DUPPIGHEIM)
✓ Budget Primitif 2013	:	38.391.613,00 € (investissement + fonctionnement)
✓ Nombre de Conseillers Communautaires	:	39
✓ Nombre d'Agents permanents	:	38,06 (en équivalent temps plein)

## 1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2012	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 252	3,56
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	751	2,14
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 610	4,58
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 384	3,94
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 492	7,09
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 568	4,46
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 935	8,35
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 144	3,26
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 629	4,64
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 542	4,39
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 466	26,94
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 826	16,58
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	937	2,67
STILL	1 <sup>ER</sup> MAI 2012	1 709	4,86
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	892	2,54
<b>TOTAL</b>		<b>35 137</b>	<b>100</b>

POPULATION "PERIMETRE EAU"<sup>1</sup>

29 005

POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT"<sup>2</sup>

29 382

<sup>1</sup> : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz, Still et Wolxheim

<sup>2</sup> : Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlisheim, Ergersheim, Ernolsheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz, Still et Wolxheim

## 1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
  - ↳ 1. *ALTORF*
  - ↳ 2. *DACHSTEIN*
  - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
  - ↳ 4. *DORLSHEIM*
  - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
  - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-BRUCHE*
  - ↳ 7. *GRESSWILLER*
  - ↳ 8. *MOLSHEIM*
  - ↳ 9. *MUTZIG*
  - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1<sup>er</sup> MAI 2012 : **Adhésion de STILL**

## 1.2.2. Evolution des compétences

☛ Arrêté préfectoral de création du 31 Décembre 1997 :

### 1. Compétences obligatoires

#### A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

#### B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à deux hectares, les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

#### Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- la partie au Nord de la Route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la Rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
- le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.
- ⇒ Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.

- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
  - création d'un office de tourisme intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
  - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment.

## 2. Compétences optionnelles

### **A. : Politique du logement et du cadre de vie**

- ⇒ Interventions en faveur du logement et de l'habitat.

### **B. : Protection et mise en valeur de l'environnement**

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

### **C. : Création, aménagement et entretien de la voirie**

- ⇒ Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

## 3. Compétences facultatives

- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres,
- ⇒ Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

## ☛ Arrêté préfectoral du 28 Janvier 2002 :

### Nouvelle compétence :

- ⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

### Nouvelles compétences transférées du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :

- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG,
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement.

### **Compétence modifiée :**

#### - Ancienne rédaction :

Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

#### - Nouvelle rédaction :

#### **Pistes cyclables « hors agglomération » :**

#### - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :

Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,

- Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
*Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.*

☛ Arrêté préfectoral du 2 Août 2002 :

Nouvelle compétence transférée du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :  
Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Décembre 2002 :

**Compétences modifiées :**

a) Ancienne rédaction :

Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG

Nouvelle rédaction :

*Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.*

b) Ancienne rédaction :

Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG

Nouvelle rédaction :

*Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.*

☛ Arrêté préfectoral du 12 Mai 2003 :

Nouvelle compétence :

Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

☛ Arrêté préfectoral du 31 Décembre 2003 :

Nouvelle compétence :

Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.

☛ Arrêté préfectoral du 30 Décembre 2005 :

Transfert du siège de la Communauté de Communes :  
au 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

☛ Arrêté préfectoral du 21 Décembre 2006 :

**Compétence modifiée :**

- Ancienne rédaction

La Communauté de Communes est habilitée à conclure avec la Commune de STILL, raccordée à la station d'épuration de la Communauté de Communes, une convention fixant les modalités et conditions du déversement de leurs eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes (articles L.1311-7 et 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Nouvelle rédaction :  
Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Définition de l'intérêt communautaire :

- Rappel des compétences :
  1. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
  2. Elaboration d'un P.L.H. et mise en œuvre d'une O.P.A.H.
  3. Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
  4. Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
    - ✓ les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
    - ✓ les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- ☞ la partie au Nord de la route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
  - ☞ le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux statuts
5. Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
  6. Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
    - création d'un Office de Tourisme Intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
    - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment
  7. Interventions en faveur du logement et de l'habitat
  8. Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
  9. Pistes cyclables « hors agglomération »
    - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
    - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables
  10. Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
  11. Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres
  12. Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
  13. Contrôle des installations d'assainissement non collectif
  14. Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien, exploitation des équipements publics de production, de transport et de

- distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative
15. Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS
  16. Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines
  17. Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement
  18. Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.

#### Modifications apportées :

- **pour la compétence N° 4**, la redéfinition suivante est suggérée :

Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :

- les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
- les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes

**Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :**

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

#### **Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**,

relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.

- **pour la compétence N° 5**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires.  
Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- **pour la compétence N° 6**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.
- **pour la compétence N° 7**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :

- l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
- l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

☛ Arrêté préfectoral du 22 Décembre 2006 :

Portant dissolution du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs emportant l'exercice de la compétence « eau » directement par la Communauté de Communes.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Mai 2007 :

Nouvelle compétence :

Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Février 2009 :

Nouvelle compétence :

Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Juin 2010 :

Compétence supprimée :

Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

☛ Arrêté préfectoral du 14 février 2011 :

Compétences supprimées :

- ⇒ Elaboration et application d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : participation financière à l'encadrement
- ⇒ Pistes cyclables « hors agglomération » :
  - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes
  - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.

Nouvelles compétences :

- ⇒ Itinéraire cyclable :
  - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables

- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin

### 1.2.3. Autres dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE MOLSHEIM-MUTZIG  
ET ENVIRONS**

**devient**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :  
2 route Ecospace à MOLSHEIM.

# 1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

## 1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.

La représentativité au Conseil Communautaire est établie comme suit :

- deux délégués titulaires par Commune,
- un représentant supplémentaire par tranche entamée de 2.000 habitants au-delà de 2.000 habitants.

Composé ainsi de **39 membres**, le Conseil Communautaire s'est réuni **5** fois en 2013.

ALTORF	ADOLPH	Gérard		DUPPIGHEIM	BERTHIER	Adrien	
	BAAS	René			BALLINGER	Daniel	
AVOLSHEIM	GENDRE	Gérard		DUTTLENHEIM	RUCH	Jean-Luc	
	GEHIN	Pascal			WEBER	Jean-Marc	
DACHSTEIN	MOKERS	Léon		ERGERSHEIM	SPIELMANN	Florence	
	MUNCH	Béatrice			BRAND	Maxime	
DINSHEIM/ BRUCHE	FISCHER	Marie-Reine		ERNOLSHEIM/ BRUCHE	EBENER	Luc	
	KOESTEL	Gérard			DAESCHLER	Michel	
DORLSHEIM	ROTH	Gilbert			PACOU	Martin	

	MAETZ	Sonia			WIETRICH	Jean-Louis	
	BACKERT	Francis		GRESSWILLER	SCHELL	Jean-Sébastien	
WOLXHEIM	SIEBERT	Bruno		SOULTZ-LES-BAINS	SCHMITT	Guy	
	MULLER	Ernest			BILGER	Charles	
STILL	BOEHLER	Maurice			FURST	Laurent	
	HOCHART	Laurent			SIMON	Jean	
MUTZIG	BERNARD	Raymond		MOLSHEIM	JEANPERT	Chantal	
	KLEIN	Jean-Marie			DUBOIS	Jean	
	LIEN	Gaby			WEBER	Jean-Michel	
	SCHOLZ	Marie-Claire			HITIER	Arsène	
	FREYERMUTH	Claude					

En 2013, **118 délibérations** ont été prises.

## 1.3.2. L'organe exécutif

### 1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### 1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil Communautaire a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

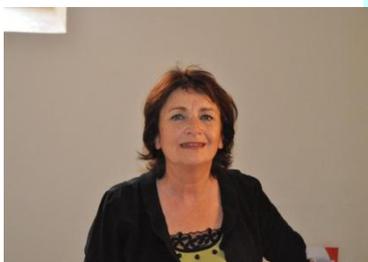
Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



**1<sup>er</sup> Vice-Président**, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.



**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, Madame **Marie-Reine FISCHER** est déléguée pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME ET DU LOGEMENT.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés.

Madame Marie-Reine FISCHER est, en outre, chargée de la Présidence de la Commission du Tourisme.

Elle est, par ailleurs, Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.



**3<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Guy SCHMITT** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Réalisation et entretien de pistes cyclables « hors agglomérations » pour lesquelles le Département du Bas-Rhin ne se porte pas maître d'ouvrage
- Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomérations » sous maîtrise d'ouvrage départementale.



**4<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Louis WIETRICH** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.

Monsieur Jean-Louis WIETRICH est, en outre, chargé de la Présidence de la Commission « Eau et Assainissement ».



**5<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Luc RUCH** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



**6<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Raymond BERNARD** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **AFFAIRES FINANCIERES ET DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**, ainsi que **DE L'EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalités
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière aux différents partenaires de la Communauté de Communes (Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Agence de Développement et d'Urbanisme de STRASBOURG...)
- Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de

- Développement et d'Aménagement
- Extension des compétences de la Communauté de Communes.

Monsieur Raymond BERNARD est, en outre, chargé de la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

### 1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil Communautaire.

En 2013, le Bureau s'est réuni 16 fois.

## 1.3.3. Les instances collégiales

### 1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☛ COMMISSION REUNIE
- ☛ COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT
- ☛ COMMISSION DU TOURISME

Les Commissions sont représentées comme suit, sachant que le Président et les Vice-présidents siègent d'office dans chacune d'entre elles :

COMMISSIONS	EAU & ASSAINISSEMENT	TOURISME & LOGEMENT
Présidence	M. Jean-Louis WIETRICH, Maire de GRESSWILLER	Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE
Commune d'ALTORF	M. Gérard ADOLPH	M. René BAAS
Commune d'AVOLSHEIM	M. Pascal GEHIN	M. Gérard GENDRE
Commune de DACHSTEIN	M. Léon MOCKERS	Mme Béatrice MUNCH
Commune de DINSHEIM/BRUCHE	Mme Marie-Reine FISCHER M. G. KOESTEL	Mme Marie-Reine FISCHER M. G. KOESTEL
Commune de DORLISHEIM	M. Gilbert ROTH M. Francis BACKERT	M. Gilbert ROTH Mme Sonia MAETZ
Commune de		M. Adrien BERTHIER

DUPPIGHEIM		
Commune de DUTTLENHEIM	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>
		Mme Florence SPIELMANN
Commune d'ERGERSHEIM	M. Maxime BRAND	
		M. Luc EBENER
Commune d'ERNOLSHEIM/BRUCHE	M. Michel DAESCHLER	
		M. Martin PACOU
Commune de GRESSWILLER	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>
		M. Jean-Sébastien SCHELL
Commune de MOLSHEIM	<b>M. Laurent FURST</b>	<b>M. Laurent FURST</b>
		M. Jean SIMON
	M. Jean DUBOIS	
Commune de MUTZIG	<b>M. Raymond BERNARD</b>	<b>M. Raymond BERNARD</b>
		Mme Marie-Claire SCHOLZ
	M. Jean-Marie KLEIN	
Commune de SOULTZ-les-BAINS	<b>M. Guy SCHMITT</b>	<b>M. Guy SCHMITT</b>
		M. Charles BILGER
Commune de STILL	M. Maurice BOEHLER	
		M. Laurent HOCHART
Commune de WOLXHEIM	M. Bruno SIEBERT	
		M. Ernest MULLER

Délibérations N° 08-55 du 2 Juillet 2008, N° 09-03 du 11 Février 2009 et N° 12-40 du 4 juillet 2012

**Au cours de l'année 2013 :**

- la Commission Réunie s'est réunie **8** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **2** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **2** fois.

**1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)**

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

**a) Membres à voie délibérative :**

- **Président** : Monsieur le Président d'office
- **Membres titulaires** : **Monsieur Michel DAESCHLER**, Maire d'ERNOLSHEIM/BRUCHE,  
**Monsieur Gérard ADOLPH**, Maire d'ALTORF,  
**Monsieur Jean-Marie KLEIN**, Adjoint au Maire de MUTZIG,  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH**, Maire de GRESSWILLER,  
**Monsieur Jean-Luc RUCH**, Maire de DUTTLENHEIM,
- **Membres suppléants** : **Monsieur Maxime BRAND**, Maire d'ERGERSHEIM,

**Monsieur René BAAS**  
Adjoint au Maire d'ALTORF,  
**Monsieur Léon MOCKERS,**  
Maire de DACHSTEIN  
**Monsieur Jean DUBOIS,**  
Adjoint au Maire de MOLSHEIM  
**Madame Florence SPIELMANN,**  
Adjointe au Maire de DUTTLENHEIM

**b) Membres de droit :**

- la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- la Trésorière de MOLSHEIM.

#### **1.3.4. Les comptes-rendus**

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

## **2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS**

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

## 2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

### 2.1.1. Compétences obligatoires

#### A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

#### B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

#### Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

### A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
  - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
  - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

### B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

### D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Itinéraires cyclables :
  - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
  - Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

## 2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
- ⇒ Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.).
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande (AUTO COM') par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.

## 2.2. LES MOYENS HUMAINS

### 2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

#### 2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 Décembre 2013

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Responsable des Finances, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques	100 %	Titulaire
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Christine BECHT	Responsable Communication	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Emilie HUNTZICKER	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Stagiaire
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Joëlle WACH	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Rédacteur	Nathalie WILBERT	Assistante Finances	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Ingénieur Principal	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Relais Assistantes Maternelles	50 %	Stagiaire à temps partiel
Educatrice de Jeunes Enfants	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 Décembre 2013

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Laurent GROSS	Professeur de Musique	5 %	Non titulaire à temps non complet

→ les stagiaires 2013

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
Léa PFEIFFER	Seconde Générale au Lycée Henri Meck	Du 04/02/13 au 09/02/13	Service Communication
Welner GOMIZ LUKAU	CAP Agent qualité de l'eau	Du 10/06/13 au 05/07/13 Du 02/12/13 au 20/12/13	Piscine MUTZIG
Jeanne FICHOU	Master 1 AES	Du 02/04/13 au 28/06/13	Service Communication
Thibaut HOERMANN	Classe de 3 <sup>ème</sup> au Collège Haute Bruche	Du 12/11/13 au 16/11/13	Service Techniques + Finances + Communication

→ les effectifs des Services Administratif et Technique

**Nombre total d'agents : 16** (13 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

**Total en équivalent temps plein : 13.05** (11.05 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

**2.2.1.2. Service des Piscines**

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Henri PUCHOL	Responsable de la piscine de DUPPIGHEIM	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1 <sup>e</sup> classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	71 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Lionel KLEIN	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Gilbert LEBIGRE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Karine PRAET	Responsable de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Stéphanie SCHAULI	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Stagiaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Laurie SCHLEWER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Sarah OTT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Serge PFLUGER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire

Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Damien MERCHER	Agent d'exploitation	100 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2013

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adeline NAGEL	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Philippe GRIESBAUM	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Apprentie
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Marion VIGER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Apprentie

→ les effectifs du Service des Piscines :

**Nombre total d'agents :** 26  
**Total en équivalent temps plein :** 25.01

→ les emplois saisonniers du 21 Mai au 7 Septembre 2013

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOÛT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	4	7	7	18
Service Technique	2	2	2	6
Maître Nageur Sauveteur	7	7	7	21

### 2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

## 2.3. LES MOYENS FINANCIERS

### 2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ trois Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2013 de la Communauté de Communes :

#### COMPTE ADMINISTRATIF - 2013

##### RECAPITULATION GENERALE

VOCATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
	RESULTATS	RESULTATS	
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL</b>	<b>128 677,77</b>	<b>3 050 111,27</b>	<b>3 178 789,04</b>
<i>Reste à réaliser</i>	- 853 834,02	-	- 853 834,02
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</b>	- 31 385,61	-	- 31 385,61
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	- 299 537,79	<b>1 711 507,71</b>	<b>1 411 969,92</b>
<i>Reste à réaliser</i>	- 9 635,00	-	- 9 635,00
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU</b>	- 1 061 564,40	<b>655 534,11</b>	- <b>406 030,29</b>
<i>Reste à réaliser</i>	- 9 314,99	-	- 9 314,99
<b>SOUS - TOTAL GENERAL</b>	- <b>1 263 810,03</b>	<b>5 417 153,09</b>	<b>4 153 343,06</b>
<i>Reste à réaliser</i>	- 872 784,01	-	- 872 784,01
<b>TOTAL GENERAL + RAR</b>	- <b>2 136 594,04</b>	<b>5 417 153,09</b>	<b>3 280 559,05</b>

### 2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2013

BUDGETS	PAIEMENTS/ RECouvreMENT		ANNULLATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1504	482	22	18	2026
Assainissement	381	427	3	78	889
Zones d'activités	31	11	0	0	42
Eau	437	570	4	92	1103
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2353</b>	<b>1490</b>	<b>29</b>	<b>188</b>	<b>4060</b>

Au total, ce sont ainsi **4.060 écritures comptables**, qui ont été passées en 2013.

*En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 21 juillet 2011 :*

### MARCHES DE TRAVAUX

OBJET	DATE DU MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT HT MARCHÉ	CP
<b>MARCHES DE 20.000,00 A 89.999,00 € H.T.</b>				
PISCINE ZA ACTIVEUM : MISSION CONTRÔLE TECH	23/04/2013	QUALICONSULT	15 620,00	67960
MUTZIG rue du Castel et rue des Franciscains	10/06/2013	VIDEO INJECTION	28 084,50	22440
WOLXHEIM extension chemin du Rothstein	06/03/2013	CSI	31 422,00	67670
AVOLSHEIM DEVIATION DN 200	06/11/2013	TRANSROUTE	31 936,50	67120
MOLSHEIM rue Julien	12/03/2013	EUROVIA	47 559,00	67129
MUTZIG RUE DU CASTEL ET RUE DES FRANCISCAIN:	10/06/2013	SATM	72 300,00	67210
WOLXHEIM QUAI ST JEAN	29/07/2013	SPEYSER	75 761,60	67152
EXTENSION RAM MAITIRSE D'ŒUVRE	03/06/2013	GUINOT ARCHITECTURE + OTE	78 000,00	68000
<b>MARCHES DE 90.000,00 A 4.999.999,00 € H.T.</b>				
PISCINE ZA ACTIVEUM :ASSISTANT AU MO	16/07/2012	ISE AMO	95 690,00	31000
PISCINE ZA ACTIVEUM : ASSISTANT AU MAITIRSE D'ŒUVRE		IPK CONSEIL		34080
PISCINE ZA ACTIVEUM :MAITIRSE D'ŒUVRE	16/05/2013	URBANE KULTUR	910 886,49	67100
<b>AVENANTS</b>				
MOLSHEIM Chemin du Finkenweg	07/10/2013	ROESSEL AVENANT AU DGD	34 611,52	67803
MOLSHEIM rue Julien	20/12/2013	EUROVIA AVENANT AU DGD	- 3 346,12	67129
MUTZIG rue du Castel et rue des Franciscains	10/06/2013	SATM AVENANT AU DGD	- 25 253,53	67210
WOLXHEIM QUAI ST JEAN	24/12/2013	SPEYSER AVENANT AU DGD	- 45 546,08	67152
S/B - rues soeurs, Eglise, Présbytère	02/05/2013	MULLER THA AVENANT AU DGD	49 681,48	67880
ERNOLSHEIM RUE DES ALOUETTES	07/03/2013	EUROVIA AVENANT	108 332,50	67120
ERNOLSHEIM RUE DES ALOUETTES	18/11/2013	EUROVIA AVENANT	8 159,00	67120
S/B RENF CARREFOUR MAIRIE	12/11/2013	TRANSROUTE AVENANT AU DGD	- 82,89	67120
GRESS - rue de Rosenwiller, Vosges et Faisans	07/10/2013	EUROVIA AVENANT DGD	52 417,16	67120
MOLSHEIM LIQ	02/05/2013	EUROVIA AVENANT	22 540,70	67120
WOLXHEIM extension chemin du Rothstein	20/12/2013	CSI AVENANT DGD	- 5 916,80	67670
PC : MOLS-ALT-DACH-E/B - MAITRISE D'ŒUVRE	11/01/2013	EMCH BERGER - AVENANT	16 500,00	67800
<b>PC : MOLS-ALT-DACH-E/B - MARCHÉ TRAVAUX</b>				
SS TRAITANT	17/06/2013	ACTIF PAVES	7 500,00	67118
SS TRAITANT	13/05/2013	LEDERMANN	21 000,00	67880
SS TRAITANT	29/04/2013	CONSEIL GENERAL	2 500,00	67000
SS TRAITANT	29/04/2013	SAERT	60 000,00	67230
EXTENSION RAM - MAITIRSE D'ŒUVRE	20/12/2013	GUINOT ARCHITECTURE + OTE	10 920,00	68000

### MARCHES DE SERVICE ET DE FOURNITURE

Objet	Date du Marché	Attributaires	Montant H.T Marché	CP
ACQUISITION MULTIFONCTIONS	17/06/2013	KONICA MINOLTA	10 519,00	67300
PISCINE ZA ACTIVEUM : ETUDE	15/07/2013	CABINET WAECHTER	5 325,00	68210
PISCINE ZA ACTIVEUM : LOI SUR L EAU	09/08/2013	EGIS	4 900,00	68100
PISCINE ZA ACTIVEUM : MISSION SPS	23/04/2013	ADC EST	6 580,00	67150

Au total, ce sont **15 marchés et 17 avenants aux marchés** qui ont été réalisés en 2013.

## 2.3.4. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/13	remboursés en 2013	mandatés en 2013
BUDGET PRINCIPAL	-	-	-	-
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5 198 920,05	1 346 862,25	873 059,80	76 551,98
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	6 054 278,35	2 687 560,34	537 071,61	98 942,23
BUDGET « EAU »	203 529,16	2 707,61	186 839,14	6 643,64
<b>TOTAL</b>	<b>11 456 727,56</b>	<b>4 037 130,20</b>	<b>1 596 970,55</b>	<b>182 137,85</b>

## 2.3.5. Les aides perçues

### FONCTIONNEMENT

#### Département

- Participation poste SIG 2012/2013 6.788,39 €
- Participation poste agent de développement 4.479,75 €
- Aide à la pratique de la natation scolaire 15.956,58 €
- Participation Contrat de Territoire 2012 34.188,93 €

#### Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 8.955,90 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 144.493,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 46.939,00 €
- Station d'Épuration Compostage des boues 14.324,00 €

#### C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 71.247,36 €

#### M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 904,16 €

#### Région

- Aide accompagnement apprenti 3.800,00 €

### INVESTISSEMENT

#### Département

- Acquisition d'un immeuble à MUTZIG 52.000,00 €
- Travaux d'aménagement des pistes cyclables 354.606,21 €
- Participation Contrat de Territoire - site Internet + SIG 37.260,00 €
- Participation Contrat de Territoire - tourisme 16.001,02 €
- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ALTORF - DUTTLENHEIM - DUPPIGHEIM 211.089,75 €

#### Autres

- Travaux Assainissement (AERM) fin du contrat pluriannuel 240.456,65 €
- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ALTORF - DUTTLENHEIM - DUPPIGHEIM (AERM) 122.634,82 €
- Travaux Assainissement WOLXHEIM Chemin Rothstein 11.974,12 €

### 2.3.6. Les subventions versées / participations

- Association du Pays Bruche Mossig Piemont	24.639,30 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piemont (LEADER)	5.000,00 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière)	15.000,00 €
- Mission Locale	26.399,25 €
- Office de Tourisme Intercommunal	276.000,00 €
- S.Co.T	124.140,00 €

#### **Velo-tour 2013 :**

	<b>3.400 €</b>
- Service Animation Jeunes de MOLSHEIM	800,00 €
- Pétanque Club de MUTZIG	600,00 €
- Office Municipal Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM/BRUCHE	600,00 €
- Association des Parents d'élèves d'ALTORF	300,00 €
- Amis de la Bibliothèque d'ALTORF	300,00 €
- Amicale du Don Sang de DORLSHEIM	200,00 €
- Association socio-culturelle de WOLXHEIM	200,00 €
- Judo Club de DUPPIGHEIM	200,00 €
- Association Union Sportive de DACHSTEIN	200,00 €

### 2.3.7. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/13 460.578,74 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/13 212.158,71 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/13 0 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/13 103.909,52 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/13 242.461,08 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectifs dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/13 211.493,60 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/13 259.664,59 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/13 370.257,03 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/13 51.479,52 €

S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché	Dettes en capital au 31/12/13 38.984,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER rue du Général de Gaulle	Dettes en capital au 31/12/13 223.782,58 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM à la Chapelle	Dettes en capital au 31/12/13 337.133,32 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à AVOLSHEIM 8 rue Saint-Materne et place de l'École	Dettes en capital au 31/12/13 440.000,00 €

### 2.3.8. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non-valeur en 2013, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

### 2.3.9. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

	Montant par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1 <sup>ère</sup> catégorie Autres établissements assimilés	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2 <sup>ème</sup> catégorie	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3 <sup>ème</sup> catégorie	0,45 €
Hôtels sans étoile Meublés 4 <sup>ème</sup> catégorie	0,30 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 ou 5 étoiles	0,40 €

## LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

### RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2012 ENCAISSEE EN 2013

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT
HOTEL	DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM	15 591,35 €
	CHAMBRE HOTEL L'ECU D'OR à GRESSWILLER	3 408,75 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM	4 521,95 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM	9 955,20 €
	BEST WESTERN HOTEL LE RHENAN à DORLISHEIM	8 430,75 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON à MUTZIG	1 419,90 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLISHEIM	138,60 €
	L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG	6 968,85 €
	LE BIBLENHOF à SOULTZ LES BAINS	1 027,20 €
	<b>Sous-total</b>	<b>51 462,55 €</b>
CAMPING	ALSACE CAMPING à GRESSWILLER	60,40 €
	CAMPING DE STILL	14,80 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM à MOLSHEIM	4 668,76 €
	<b>Sous-total</b>	<b>4 743,96 €</b>
MEUBLE DE TOURISME	BIRGEL Gilbert à DINSHEIM SUR BRUCHE	62,50 €
	DAHLEN Danielle à DORLISHEIM	12,60 €
	EBEN Robert à MUTZIG	31,80 €
	FIXARY à DORLISHEIM	391,50 €
	FRISON Sylvie à MUTZIG	7,80 €
	FURIGA à TAINTRUX	36,00 €
	GROSOS à MOLSHEIM	109,50 €
	GUYOT Gilbert à MUTZIG	239,40 €
	HOFF jean-pierre à AVOLSHEIM	37,50 €
	KAYSER à DINSHEIM	46,20 €
	MEYER Bernard à GRESSWILLER	21,00 €
	MULLER Pierre n° 1 à SOULTZ LES BAINS	80,40 €
	MULLER Pierre n° 2 à SOULTZ LES BAINS	28,20 €
	NOESINGER Guido à MUTZIG	342,38 €
	SHELL Marie-Michèle à GRESSWILLER	33,60 €
	STIERLIN Chantal à AVOLSHEIM	188,10 €
	STILL à DINSHEIM SUR BRUCHE	259,50 €
	STONA a ERNOLSHEIM	111,30 €
	THOMAS MONIQUE à MOLSHEIM	38,10 €
	WINTERHALTER Joseph à MUTZIG	100,20 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 177,58 €</b>	
GITES RURAUX	BOEHLER Dominique à WOLXHEIM	289,77 €
	DISCHLER Nathalie à WOLXHEIM	220,50 €
	DERHAN-FISCHER "gite le jardin de Hermolsheim" à MUTZIG	59,70 €
	KOESTEL CHRISTELLE à ERGERSHEIM	519,06 €
	DIETZ Annette à DINSHEIM SUR BRUCHE	214,80 €
	GROSS Joseph à WOLXHEIM	186,00 €
	HERZOG Monique à WOLXHEIM	183,00 €
	KAUFFMANN MARIE ANTOINETTE à SOULTZ LES BAINS : 2 épis	253,50 €
	MULLER Francis à MOLSHEIM	316,20 €
	SANCHEZ Jean à WOLXHEIM	254,40 €
	SCHARSCH Joseph "gite le muscat" à WOLXHEIM	124,40 €
	SCHARSCH Joseph "gite le riesling" à WOLXHEIM	102,60 €
	SHELL Bernard à GRESSWILLER	75,30 €
	VAUBOURG Corinne à DUPPIGHEIM	8,40 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 807,63 €</b>	
CHAMBRES D'HOTES	BERNARD Christine à DORLISHEIM	67,20 €
	BRISEUL SYLVIE à DUPPIGHEIM	119,70 €
	HAMMER et FRANCOVICH à MOLSHEIM	5,70 €
	JACQUOT CATHERINE à ERNOLSHEIM BRUCHE	180,30 €
	LANGEL FRED à ERNOLSHEIM BRUCHE	36,00 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques à DUPPIGHEIM	325,25 €
<b>Sous-total</b>	<b>734,15 €</b>	
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF à MOLSHEIM	61,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>61 987,07 €</b>

### 2.3.10. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

#### Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX					
	2009	2010*	2011**	2012	2013	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	1,87	1,87	3,84	3,84	<b>3,84</b>	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	<b>1,87</b>	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,44	6,44	6,75	6,75	<b>6,75</b>	0,00%
Taxe professionnelle	1,55	-	-	-	-	
Taxe professionnelle de zone	10,02	-	-	-	-	
Contrib. foncière des entreprises (part add)*		1,55	2,89	2,89	<b>2,89</b>	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*		10,02	19,53	19,53	<b>19,53</b>	0,00%

\* Taux relais votés pour 2010

\*\*Taux de référence 2010

#### Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2013 :

TAXES	BASES	TAUX 2013	PRODUIT 2013
T.H.	40 779 316	3,84%	1 565 926
F.B.	47 968 795	1,87%	897 016
F.N.B.	916 483	6,75%	61 863
C.F.E.	24 297 357	2,89%	702 194
<b>FISCALITE ADDITIONNELLE</b>			<b>3 226 998</b>
F.P.Z.	2 351 715	19,53%	<b>459 290</b>
<b>TOTAL RESSOURCES FISCALES</b>			<b>3 686 288</b>
TASCOM			<b>8 198</b>
ALLOCATION COMPENS.			<b>38 327</b>
C.V.A.E			<b>1 105 653</b>
D.C.R.T.P			
VERSEMENT GIR			<b>47 560</b>
<b>PRODUIT FISCAL TOTAL 2013</b>			<b>4 886 026</b>
<b>Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)</b>			<b>- 59 103</b>

## 2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS

### 2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratif et Technique sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, sis 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le 24 Janvier 2005.

Le siège de la Communauté de Communes est composé de :

- au sous-sol
  - ↪ un garage de 7 box
  - ↪ des archives
  - ↪ des locaux techniques
- au rez-de-chaussée
  - ↪ 1 entrée
  - ↪ 2 bureaux loués au S.D.E.A. jusqu'au 31 août 2009.

Par délibération N° 08-74 du 1<sup>er</sup> Octobre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de créer un **Relais d'Assistantes Maternelles** sur son territoire. Ce nouveau service s'est installé dans les bureaux du S.D.E.A. le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- ↪ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- ↪ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur et accueillant les animations collectives du Relais d'Assistantes Maternelles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- ↪ des sanitaires
- ↪ un lieu de stockage
- ↪ une douche avec lavabo
- au 1<sup>er</sup> étage
  - ↪ 14 bureaux destinés aux personnels administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
  - ↪ une petite salle de réunion
  - ↪ des sanitaires
  - ↪ un coin repas.

A noter que la structure du bâtiment a été conçue pour accueillir, le cas échéant, un étage supplémentaire.

### 2.4.2. Création de nouveaux locaux pour le R.A.M.

Le Relais d'Assistantes Maternelles, fonctionnant depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2009, connaît une croissance importante de sorte à mériter des locaux mieux adaptés.

Par délibération du 28 Septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir une bande de terrain de 14,89 ares, contigüe à l'emprise foncière du siège de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a opté pour une extension en rez-de-chaussée plutôt qu'en étage, le Relais d'Assistantes Maternelles accueillant un nombreux public dont des enfants.

Le Conseil Communautaire a adopté, par délibération du 19 décembre 2013, le projet établi par le Cabinet GUINOT ARCHITECTURE à LUTTERBACH estimé à 1.368.000,00 € H.T.

Les travaux devraient démarrer au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

### 2.4.3.1. Informatique

La Communauté de Communes est équipée d'un réseau informatique et de matériels développés en cohérence avec ses besoins et ses usages courants des applications informatiques. Ce système a été entièrement renouvelé en 2012 afin de pouvoir y développer de manière stable et pérenne des solutions logicielles plus récentes et plus évoluées, permettant ainsi la mise en place du projet de refonte du SIG intercommunal (la même année) et en 2013 le renouvellement des solutions de gestion de comptabilité, budget et ressources humaines (voir par ailleurs).

La structure est équipée d'un serveur virtualisé en 4 machines virtuelles (fichiers, application, exchange, SIG) fonctionnant sous Windows Server 2008 R2 et administré via VMware, permettant une plus grande souplesse d'administration des performances et des capacités de stockage. Un serveur de backup est également installé en tant que contrôleur de domaine et pour administrer les sauvegardes. Il faut également ajouter deux anciens serveurs (Windows Server 2003) mis en place en 2006 et conservés.

Depuis 2012, le site de la piscine de Mutzig est raccordé à la Communauté de Communes via la mise en place d'un serveur et d'une connexion à distance permanente, facilitant ainsi les échanges entre ces deux sites distants.

On peut également recenser 17 postes informatiques au siège, 3 à la piscine de Mutzig et 2 à la piscine de Duppigheim, implémentant tous Windows (Windows XP ou Windows Seven 32 et 64 bits).

En terme de renouvellement, en 2013, 2 stations de travail et un ordinateur portable ont été renouvelés aux services techniques de la Communauté de Communes, un poste fixe a également été acquis pour la piscine de Duppigheim afin de remplacer du matériel devenu obsolète.

L'architecture réseau et système fonctionne toujours sous un domaine dont la sécurité est assurée par un firewall matériel, un antivirus réseau partagé sur les postes ainsi qu'un onduleur pour parer tout problème électrique. Le système de sauvegarde quotidienne assure la conservation des données qui pourraient être accidentellement perdues.

La Communauté de Communes dispose d'un réseau local LAN performant de 100 Mbps et se connecte à internet via une connexion SDSL 4 Méga garantie 1 Méga.

#### ➤ **Renouvellement du copieur-fax multifonctions en 2013**

Les impressions à la Communauté de Communes sont assurées par un parc d'imprimantes, d'un copieur-fax multifonctions et d'un traceur A0.

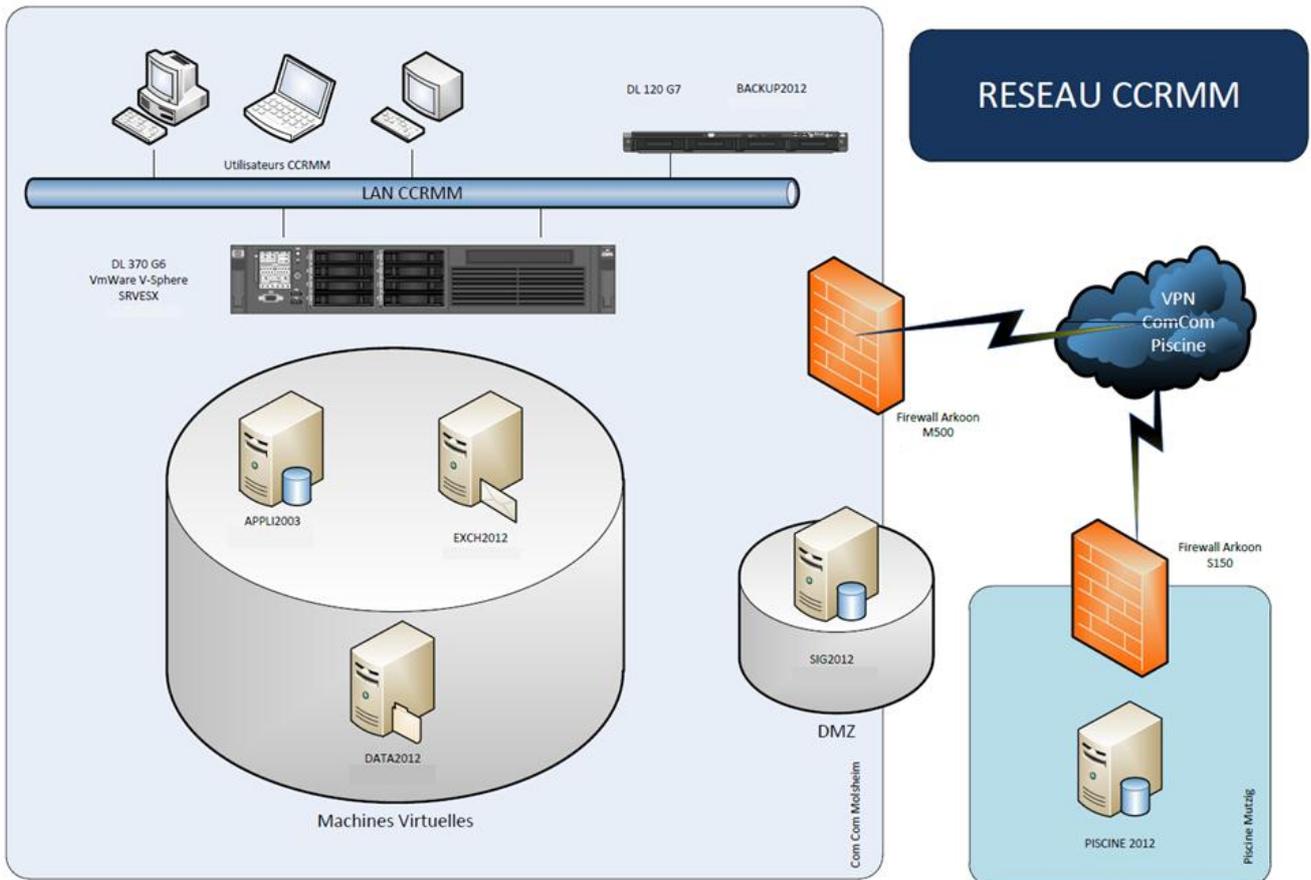
Arrivé au terme du contrat de maintenance, le copieur-fax multifonctions A3 a été renouvelé en 2013, les impressions se font à présent à une vitesse de 55 pages par minute (contre 45 ppm auparavant). L'imprimante A4 couleur a également été renouvelée par un matériel permettant de numériser des documents papiers. Elle offre un second point pour scanner et photocopier,

accompagnant ainsi la mise en œuvre de la dématérialisation au sein la Communauté de Communes.

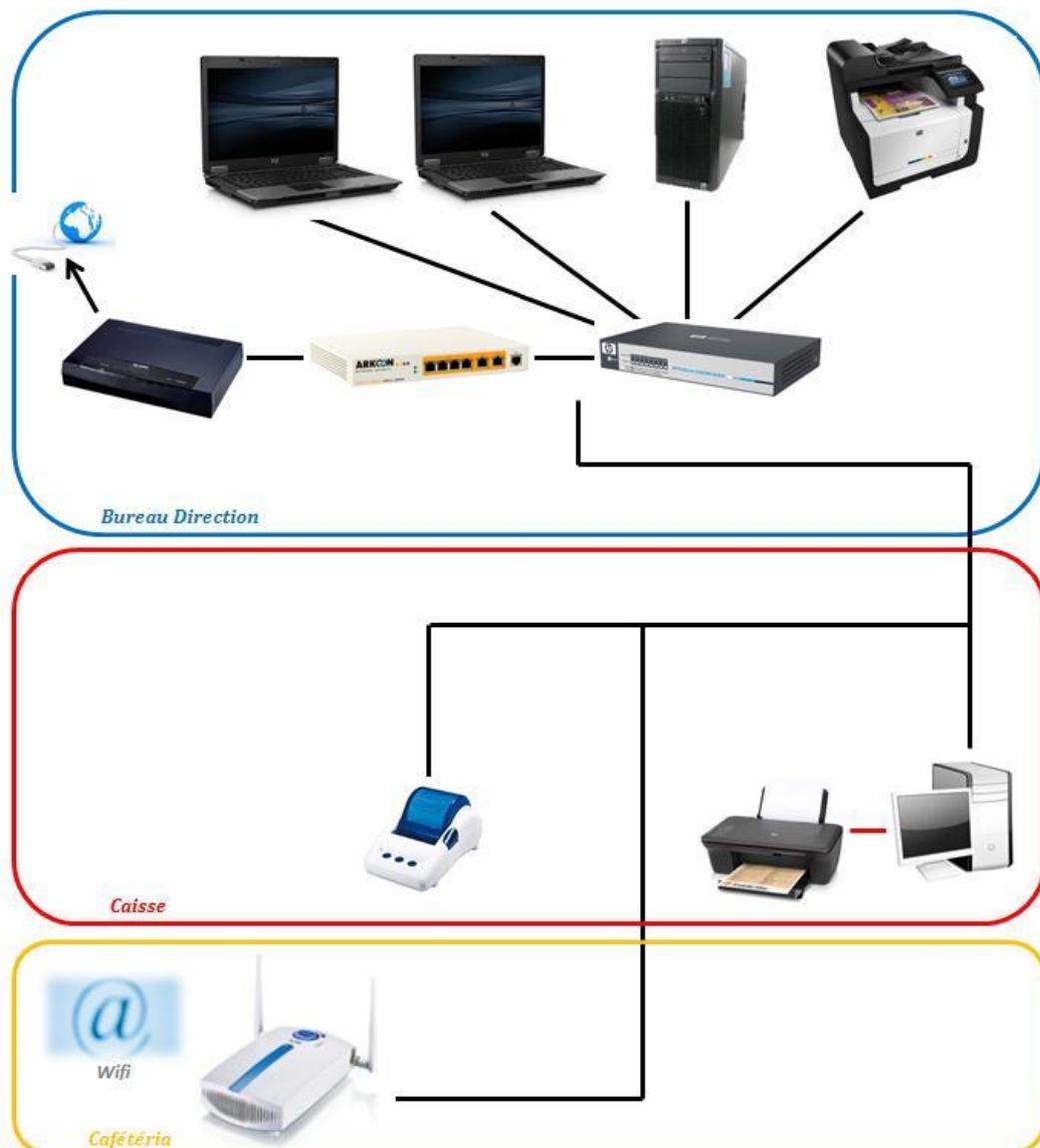
Les systèmes d'impression de la Communauté de Communes sont également composés d'un traceur A0 permettant l'impression de plan, de 2 imprimantes couleurs installées en monoposte.

Les piscines sont également équipées d'un copieur-fax multifonctions. A Mutzig, la piscine dispose en outre d'une imprimante-scanner A4 couleur, tous sont installés en réseau.

### Schéma fonctionnel du système informatique au siège de la Communauté de Communes :



## Schéma fonctionnel du système informatique de la Piscine de Mutzig :



### 2.4.3.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service.

Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Citroën Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

## 3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2013

### 3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

#### 3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

##### 3.1.1.1. *Création d'un lotissement industriel – 2<sup>ème</sup> tranche*

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 13 décembre 2012, d'engager la procédure de création d'un lotissement industriel sur une 2<sup>ème</sup> tranche, d'une emprise de l'ordre de 15 hectares, de la zone d'activités « ACTIVEUM » à ALTORF-DACHSTEIN et s'engage d'ores et déjà, à conditionner l'implantation de toute entreprise dans le périmètre de cette 2<sup>ème</sup> tranche à l'accord unanime des Communes d'ALTORF, DACHSTEIN, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Un bureau d'études va être choisi, après consultation, pour la constitution juridico-économique du dossier de demande de création de ce lotissement.

#### 3.1.2. Zone d'activités « ECOPARC »

##### 3.1.2.1. *Implantation de la Société AZUR*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 117,14 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans le mobilier de salle de bain

Les travaux d'implantation de la société AZUR ont démarré en 2013, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux début de l'année 2014.

##### 3.1.2.2. *Implantation de la Société LOHNER*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 78,03 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Les travaux d'implantation de la société LOHNER devraient démarrer en 2014.

##### 3.1.2.3. *Implantation de la Société S.C.I.C. SOLI'VERS*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 44,46 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Groupe de 6 entreprises engagées dans l'économie sociale et solidaire dont fait partie LA MAIN VERTE

La société S.C.I.C. SOLI'VERS a pris possession de ses nouveaux locaux au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

#### **3.1.2.4. Implantation de la Société MB<sup>2</sup> PRODUCTION**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 46,08 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Importateur de matériel pour l'agencement de bars, hôtels ou magasins ainsi que de systèmes entrant dans la fabrication de garde-corps

La société MB<sup>2</sup> PRODUCTION a pris possession de ses nouveaux locaux.

#### **3.1.2.5. Implantation de la Société ACKS**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 38,76 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Signalisation, sécurité et accessoires pour poids lourds

La société ACKS a pris possession de ses nouveaux locaux.

#### **3.1.2.6. Implantation de bâtiments tertiaires**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 198,13 ares
- ✓ prix de cession : 5.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Installation, en tranches successives, de 5 bâtiments tertiaires (10.000 m<sup>2</sup> de bureaux)

Après un 1<sup>er</sup> bâtiment (dénommé GRAND SPORT), les travaux d'implantation du 2<sup>ème</sup> bâtiment (LE VEYRON) ont été achevés, permettant ainsi la mise à disposition des locaux à la vente ou en location.

### **3.1.3. Zone d'activités à DORLISHEIM**

#### **3.1.3.1. Extension des locaux de la Société BUGATTI AUTOMOBILES SAS**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 168,36 ares
- ✓ prix de cession : 2.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Constructeur automobile de marque BUGATTI dont, entre autre, le modèle *BUGATTI VEYRON*

Cette cession est destinée à l'extension des locaux d'activités exploités par BUGATTI AUTOMOBILES SAS.

### 3.1.4. Village de Loisirs « LE TREFLE » à DORLISHEIM

Le Village de Loisirs se décompose en une partie orientée « Loisirs » et une partie « Commerciale ».



#### A. La partie « Loisirs »

complète l'offre culturelle et de loisirs sur notre territoire :

- un complexe cinématographique (9 salles),
- un bowling (28 pistes),
- deux restaurants (*La Pataterie* et la pizzeria *Del Arte*),
- un restaurant Quick,
- deux bâtiments « Jeux pour enfants » : *Fun City*, *Golfy* et *Laser Maxx*.

#### B. La partie « commerciale »

accueille les activités commerciales manquantes sur le territoire ainsi que celles faisant l'objet d'un taux de fuite très important vers STRASBOURG et l'Allemagne essentiellement, à savoir :

- vêtements et chaussures pour adultes (*LA HALLE*, *LIGNE S*, *LADY COQUINE*),
- vêtements et chaussures pour enfants (*ORCHESTRA*),
- jouets (*LA GRANDE RÉCRÉ*),
- meubles, objets de décoration et aménagement de la maison (*GIFI*, *AMBIANCE & STYLE*),
- animalerie (*NATURAMA*),
- achat/revente de produits d'occasion (*CASH EXPRESS*).

La partie « Commerciale » a ouvert ses portes en 2013.

## 3.2. TOURISME

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a comme principales missions, l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination "Région MOLSHEIM-MUTZIG".

L'Office de Tourisme contribue aussi à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires.

L'Office de Tourisme est également autorisé à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de sa zone de compétence.

Les données qui sont présentées dans le rapport résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires

L'activité touristique 2013 est satisfaisante malgré une légère stagnation.

### 3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

#### A) Le côté statutaire

Le Conseil d'Administration composé de 13 membres s'est réuni le 6 Mars 2013 et lors des Commissions élargies du Tourisme le 14 Mars et le 17 Octobre 2013.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège n°1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus  
Marie-Reine FISCHER, Marie-Claire SCHOLZ, Martin PACOU, Gérard GENDRE et Jean SIMON

Collège n°2 : Socioprofessionnels, associatifs et personnes physiques : 8 membres

Jean-Jacques SCHAEFFER (restaurateur/chambres d'hôtes), Nathalie DISCHLER (propriétaire de meublés et viticultrice), Nadine BACKERT (viticultrice), Georges KUNTZ (éleveur), Auguste SCHMITT (Président de la Société d'Histoire de Mutzig et environs), Paul KESTLER (Président d'honneur Fondation Bugatti), Laurence FRITZ (commerçante), Jean-Baptiste CLEVENOT (Trace Verte).

Quant au bureau, il se compose de :

Présidente : Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, Conseillère Régionale et Maire de Dinsheim-sur-Bruche

Vice-Président : Auguste SCHMITT

Trésorier : Martin PACOU

Secrétaire : Laurence FRITZ

#### B) Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme

Le nombre de prestataires adhérent à l'Office de Tourisme pour 2013 est de 92. Rappelons que la cotisation annuelle à l'Office de Tourisme permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de prestations :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil
- insertion dans le guide d'hébergement et de la gastronomie pour les hébergements, les restaurants et les viticulteurs

- parution sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil et lors de divers salons et opérations promotionnelles.

### 3.2.2. l'Accueil et l'Information du Public

#### A) Le Personnel et ses missions

Les 4 salariées multilingues orientent et incitent les visiteurs à la découverte de notre région tout au long de l'année. Les 7 guides vacataires permettent de répondre aux demandes de guidages pour groupes. Ils contribuent également à animer les sorties estivales proposées par l'Office de Tourisme.

Les horaires d'ouverture sont aménagés et adaptés en fonction de la saison avec en juillet et août une amplification d'ouverture : du lundi au vendredi accueil des visiteurs de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 soit 1h30 d'accueil public supplémentaire.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...) informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches...
- Services à la population locale : Informations pratiques, billetterie pour spectacles ou concerts, promotion des événements locaux...
- Services aux prestataires touristiques : Vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication.
- Espace boutique (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace...)
- Accès web libre.

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites chez les différents prestataires adhérents ont été faites par le personnel d'accueil.

De plus, le personnel a suivi diverses formations proposées par le RésOT et l'Agefos.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à une quarantaine de réunions et rencontres organisées par le RésOT Alsace, le Comité Régional du Tourisme, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, le Pays du Sapin de Noël et divers autres organismes (Offices de tourisme...).

## B) Bilan 2013

19.723 personnes se sont adressées à l'Office de Tourisme dont 15.721 touristes (79 % de touristes sur la totalité du passage).

Le bilan touristique dans sa globalité est satisfaisant malgré une période printanière (avril-juin) morose du fait notamment d'une mauvaise météo. Juillet et Décembre affichent un meilleur profil qu'en 2012 puisque l'Office de Tourisme a enregistré + 3,5 % pour la fréquentation de juillet grâce à une hausse de la clientèle française et + 19 % en décembre. Quant à Août et Septembre, ils sont presque équivalents à l'année dernière.

La clientèle étrangère reste stable malgré un léger recul des touristes belges.

Le classement par nationalité étrangère:

1. Allemands – 2.Néerlandais – 3.Belges (idem que 2012)

Si les visites patrimoniales restent incontournables, en 2013 les attentes des touristes s'orientaient plutôt vers un tourisme actif. L'Office de Tourisme a fait l'objet de nombreuses demandes relatives à la randonnée et aux pistes cyclables.

Site internet OTI / les statistiques pour les pages les plus visitées :

1. Se divertir/Agenda
2. Se restaurer
3. Les grands événements (en 2012 : Séjourner).

### 3.2.3. La Promotion et la Communication

En 2013, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions de promotion et de communication sur différents marchés.

#### A) La promotion

L'Office de Tourisme, en vue d'augmenter le flux touristique sur sa destination, a participé aux opérations promotionnelles suivantes :

- Foire de Fribourg en Suisse du 4 au 8 octobre, partenariat avec les OT de Wangenbourg et Marmoutier.
- Participations aux opérations FAP (Fédération des Associations de Professionnels du Pays Bruche-Mossig-Piémont) via le Pays du Sapin, avec une présence à Karlsruhe les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre, et à Seyne-sur-Mer du 8 au 11 novembre 2013.

#### B) La communication

L'Office de Tourisme est le garant d'une information officielle sur le territoire. La gestion de l'information concernera aussi bien l'édition de brochures que la saisie de données touristiques afin d'alimenter en temps réel notre site internet.

##### *Les éditions*

Nos divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image attractive de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire, d'en assurer la promotion mais surtout pour les visiteurs de préparer leur séjour dans la Région MOLSHEIM-MUTZIG.

Les éditions réalisées en 2013 sont :

- Calendrier des animations : 1 édition printemps - 1 édition été-automne et 1 édition Hiver + 1 édition spécial Noël
- Guide des hébergements
- Guide de la gastronomie
- Guide Découverte.

#### ***Le site internet***

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication et se veut une source d'informations complètes et précises. Il est amélioré au fur et à mesure pour répondre aux besoins et attentes des internautes et visiteurs.

Le site internet a été visionné par 61.446 internautes (+ 35 % par rapport à 2012).

### **3.2.4. Les Animations**

#### ***Eductour de l'Office de Tourisme destiné aux prestataires, partenaires et élus***

Il a eu lieu le 11 juin avec au programme : découverte de la ferme Vogelgesang à DORLSHEIM, visite guidée de DACHSTEIN sous la houlette de M. le Maire Léon Mockers et découverte de la Ferme de la plume d'Or (plus d'une vingtaine de participants). La formule sera à revoir pour 2014 au niveau des horaires notamment pour cibler un maximum de prestataires.

#### ***Journée festive le 30 Juin 2013***

La fréquentation était satisfaisante mais aurait pu être meilleure en raison du beau temps. La nouvelle caserne des pompiers fut inaugurée ce même jour.

#### ***Visites estivales gratuites***

Les sorties programmées les après-midis ont été très peu fréquentées en raison des fortes chaleurs. Concernant le sentier viticole du Bruderthal et la visite nocturne, leur fréquentation est stable par rapport à 2012. Pour 2014, une réflexion sera menée pour donner un nouveau souffle à certaines visites commentées (sur l'ensemble des visites « été », évolution 2012-2013 : - 5,78 %).

#### ***Vélos à assistance électrique (VAE)***

2 VAE ont été mis en location du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre. L'Office de Tourisme a établi 46 contrats. La plupart des contrats concernaient la location sur 1 demi-journée.

### **3.2.5. La Commercialisation**

#### ***Service de réservation Meublés et Offres séjours***

Bilan mitigé avec une baisse du nombre de contrats de réservation. Nous misons sur la mise en place de la commercialisation en ligne pour booster les ventes des hébergements.

4 ventes d'offres séjour en 2013 : le développement et la création d'offres packagées seront une priorité pour l'Office de Tourisme en 2014.

#### ***Vente boutique et billetterie***

Le chiffre d'affaires pour la vente billetterie et la boutique s'élève à 60.752,33 €. Le chiffre est en baisse de 20 % par rapport à 2012. Cela s'explique par plusieurs

annulations de spectacles et un nombre croissant de spectacles à caractère humanitaire pour lesquels nous ne prenons pas de commission.

Billetterie : 45.530,50 € (2012 : 58.496,40 €)

Boutique : 15.401,33 € (2012 : 15.772,75 €)

### **Commercialisation en ligne**

La vente en ligne concerne la boutique, la billetterie, les gîtes et meublés touristiques et les forfaits séjours.

La partie technique bancaire est réglée et l'Office de Tourisme a alimenté les rubriques avec les offres Boutique et Billetterie. La vente en ligne pour ces deux activités sera officiellement ouverte au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, pour deux raisons, d'une part pour avoir le bilan financier sur une année d'exercice et d'autre part, pour les statistiques d'évolution qui démarrent ainsi sur une base année compète.

### **3.2.6. Conclusion**

Les faits marquants 2013 se présentent comme suit

- Inauguration des Circuits de Bacchus le 28 Avril
- Assemblée Générale de l'Office de Tourisme le 30 Avril avec remise d'un chèque de 465 € à l'Institut Adèle de Glaubitz de Still
- Inauguration du Sentier du Fort le 9 Juin
- Exposition "De la vigne à la Cave" dans l'ancienne coop (dans le cadre des 60 ans de la Route des Vins), ouverte au public du 1<sup>er</sup> Juillet au 13 Octobre 2013

### **3.2.7. Compte-rendu financier**

Nature des dépenses	Dépenses	Nature des recettes	Recettes
Achats de marchandises	<b>2 160,00</b>	Ventes/ Produits divers (visites, cartes, produits tourist, hébergem, salons, billetterie)	<b>6 170,00</b>
Variation de stocks	<b>584,00</b>	Prestations de services	<b>12 794,00</b>
Autres mat.ières et approvis.	<b>99 037,00</b>	Subvention C C	<b>272 000,00</b>
Autres charges et charges externes	<b>133 752,00</b>	Taxe de séjour	<b>71 487,00</b>
Impôts, taxes et vers. Assimilés	<b>7 603,00</b>	Autres subventions	<b>53 983,00</b>
Salaires et traitements	<b>124 232,00</b>	Cotisations	<b>2 665,00</b>
Charges sociales	<b>49 601,00</b>	Produits divers	<b>328,00</b>
Autres charges de personnel	<b>250,00</b>	Produits exceptionnels	<b>32 475,00</b>
Dotations aux amortissements	<b>32 766,00</b>	Produits financiers	<b>902,00</b>
Autres charges	<b>5,00</b>		
Charges exceptionnelles	<b>17,00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>450 007,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>452 804,00</b>
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>2 797,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>452 804,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>452 804,00</b>

## 3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

### 3.3.1. Liaisons cyclables

#### 3.3.1.1. *Liaison cyclable MOLSHEIM/ALTORF/DACHSTEIN/ERNOLSHEIM-BRUCHE*

La Communauté de Communes a adopté, lors de sa séance du 28 mars 2012, la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH+BERGER, relatif à la mise en œuvre de la liaison cyclable MOLSHEIM / ALTORF / DACHSTEIN / ERNOLSHEIM-BRUCHE. Les travaux ont été engagés en 2012 pour un montant de **987 813,50 € H.T.** dont **45 580,00 € H.T.** de frais de maîtrise d'œuvre. Les travaux se sont achevés en 2013 à l'exception d'un tronçon de 150 m où subsiste des problèmes fonciers.

#### 3.3.1.2. *Liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE CENTRE / R.D. 393*

La Communauté de Communes a adopté lors de la séance du 4 juillet 2013, la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH+BERGER, relatif à la réalisation de la liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE / R.D. 393, estimée à **1.117.000,00 € H.T.** Les travaux démarreront en 2014.

#### 3.3.1.3. *Liaison cyclable DANGOLSHEIM - SOULTZ-LES-BAINS - DAHLENHEIM*

La Communauté de Communes a décidé de lancer une étude d'ingénierie, par le bureau d'études EGIS, pour la réalisation d'une liaison cyclable reliant les communes de DANGOLSHEIM / SOULTZ-LES-BAINS / DAHLENHEIM.

#### 3.3.1.4. *Liaison cyclable MOLSHEIM - CENTRE EQUESTRE*

La Communauté de Communes a décidé de lancer une étude d'ingénierie, par le bureau d'études EMCH+BERGER, pour la réalisation d'une liaison cyclable, connectant le centre équestre de MOLSHEIM à la piste cyclable du Conseil Général du Bas-Rhin, reliant MOLSHEIM à AVOLSHEIM.

### 3.3.2. Les 3 piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



*Piscine de MUTZIG*



*Piscine de plein-air de MOLSHEIM*



**Piscine de  
DUPPIGHEIM**

### **3.3.2.1 Le personnel**

#### **24 permanents dont :**

- 9 maîtres-nageurs sauveteurs
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques
- 1 responsable
- 2 chefs de bassin
- 2 apprenties BPJEPSAAN depuis septembre 2012
- 1 agent d'exploitation

#### **12 à 16 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :**

- 7 maîtres-nageurs sauveteurs
- 3 à 7 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

### **3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2013**

#### **224.345 entrées ont été enregistrées, soit + 1 % par rapport à 2012 :**

- ➔ pour MUTZIG : 138.695 entrées, soit - 3 % par rapport à 2012
- ➔ pour DUPPIGHEIM : 45.135 entrées, soit + 1 % par rapport à 2012
- ➔ pour MOLSHEIM : 40.515 entrées, soit + 18 % par rapport à 2012

La répartition des fréquentations générales par site :

- ➔ MUTZIG représente 61,8 % avec 138.695 entrées
- ➔ DUPPIGHEIM représente 20,2 % avec 45.135 entrées
- ➔ MOLSHEIM représente 18 % avec 40.515 entrées

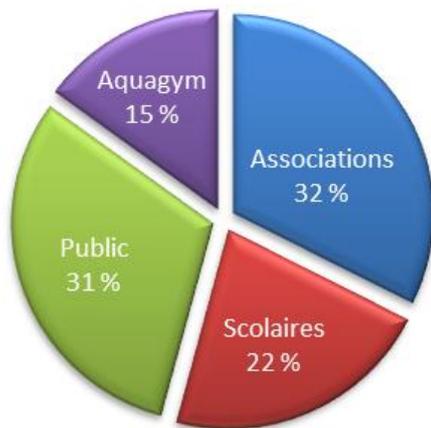
L'année 2013 représente le 3<sup>ème</sup> résultat des 10 dernières années.

#### **Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :**

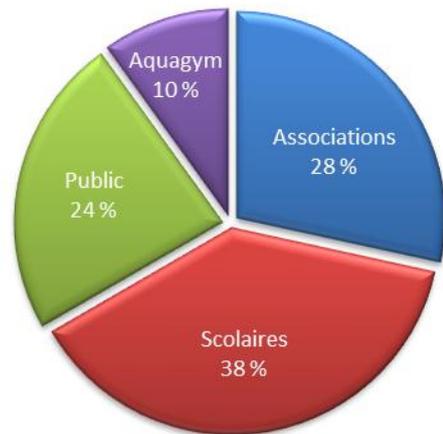
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2003
Fréquentations	213.867	208.456	221.009	199.549	220.558	239.744	225.735	212.142	222.161	224.345
Classement	7	9	5	10	6	1	2	8	4	3

- Répartition du public :

A la piscine de MUTZIG :

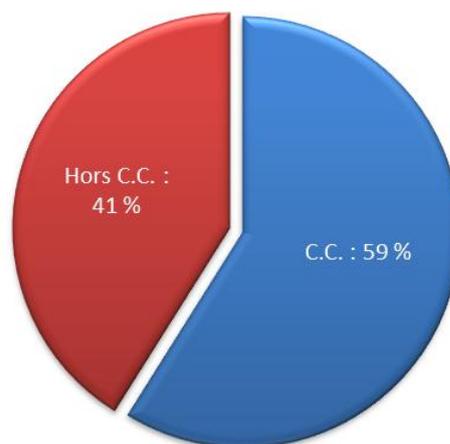


A la piscine de DUPPIGHEIM :



- Répartition des scolaires (2013 / 2014) :

Aux piscines de MUTZIG et de DUPPIGHEIM :



### 3.3.2.3 Le Budget

- Recettes :

**514.191,88 € de recettes totales de fonctionnement, soit 3.583,88 € de hausse par rapport à 2012 :**

- pour MUTZIG : 331.826,10 € (- 17.552,90 €)
- pour DUPPIGHEIM : 106.966,77 € (+ 6.379,77 €)
- pour MOLSHEIM : 75.399,01 € (+ 14.758,01 €)

- Dépenses :

**1.397.052 € de dépenses totales de fonctionnement en 2013, amortissement inclus (les dépenses réelles d'exploitation représentent 1.360.074 € soit + 43.208 € par rapport à 2012) :**

- pour MUTZIG : 927.803 € (+ 137.802 €)
- pour DUPPIGHEIM : 347.947 € (- 56.675 €)
- pour MOLSHEIM : 121.173 € (- 36.497 €)

Les charges à caractère général représentent 34,30 % des dépenses totales.

Les charges du personnel représentent 60,80 % des dépenses totales du service piscine (charges de personnel - atténuations de charges).

- **Le déficit d'exploitation :**

- ☞ **Augmentation des charges d'exploitation :**

- Charges à caractère général : + 9.661 € (2012 = 469.386 € ; 2013 = 479.047 €)
- Charges réelles de personnel : + 42.587 € (Charges - Atténuations de charges)

- ☞ **Augmentation des recettes d'exploitation de 27.100 €**

- ☞ **Augmentation du déficit d'exploitation de 4,79 % soit 40.381 €**  
(- 842.479 € en 2012 / - 882.860 € en 2013)

**En moyenne :**

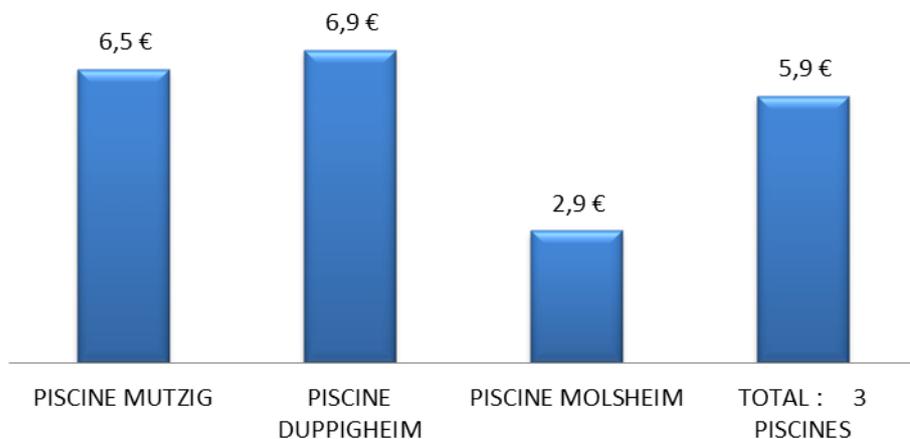
- 32,9 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 1,41 % par le Conseil Général du Bas-Rhin
- et 65,69 % par la Communauté de Communes.

**Bilan par site :**

*Couverture des charges par le produit des recettes (produits des services + subventions) :*

- pour MUTZIG : le produit des entrées couvre 37 % des charges d'exploitation
- pour DUPPIGHEIM : le produit des entrées couvre 24 % des charges
- pour MOLSHEIM : le produit des entrées couvre 64 % des charges.

**Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :**



- **Animations :**

**114.494,20 € de recettes, soit + 0,8 % (+ 944,20 €) de hausse par rapport à 2012 :**

- pour MUTZIG : 100.083,40 € (- 1.284,60 €) avec 1.464 cours dispensés en 2013
- pour DUPPIGHEIM : 14.410,80 € (+ 2.228,80 €) avec 374 cours dispensés en 2013.

### 3.3.2.4 **Faits marquants 2013**

- ☞ **Organisation d'animations à thème :** Halloween & Chasse aux Œufs
- ☞ Organisation d'une manifestation en faveur du **TELETHON** : « 24h Chrono »
- ☞ **Départ à la retraite de M. Henri PUCHOL**

### **3.3.3. Construction d'une nouvelle piscine à l'Est du Territoire**

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 4 juillet 2012, d'implanter un nouvel établissement de baignade, qui se substituera à la piscine de DUPPIGHEIM, dans la zone d'activités « ACTIVEUM », sur un terrain se situant à DACHSTEIN, au nord du fossé de la Hardt et au sud de la gare de DUTTLENHEIM.

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer, par délibération du 12 avril 2013, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel équipement aquatique de DACHSTEIN au groupement URBANE KULTUR / KHEPHREN INGENIERIE / ETHIS INGENIERIE / LES ECONOMISTES / EURO SOUND PROJECT / C2BI / BRUNO KUBLER, dont le mandataire est URBANE KULTUR – 22 rue Lafayette – 67100 STRASBOURG, pour un montant de 910.886,49 € H.T.

## 3.4. LOGEMENT

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire ratifié par arrêté préfectoral du 21 décembre 2006, la compétence « Logement » a été précisée.

L'action de la Communauté de Communes dans ce domaine consiste désormais à :

- **Développer l'offre de logements locatifs aidés :**
  - ✓ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social
  - ✓ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration
  - ✓ de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles, appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

Ces opérations visent à répondre aux objectifs d'intérêt général permettant de répondre prioritairement à la problématique des décohabitations familiales.

Le montage intégral de ces différentes opérations et la gestion pérenne des logements ont été confiés à la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » dont le siège social est à MOLSHEIM.

### 3.4.1. S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » - Augmentation du capital – Acquisition de parts sociales

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé de participer à l'augmentation du capital de la S.E.M.L. "LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE" en se portant acquéreur de 95 parts sociales supplémentaires.

Une 2<sup>ème</sup> phase d'augmentation du capital social des actionnaires de cette instance a été proposée. Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir 70 parts supplémentaires au prix net de 1.150,00 € par part, pour un prix total de 80.500,00 €.

Au terme de la présente augmentation de capital, la Communauté de Communes est détentrice de 181 parts sociales du FOYER DE LA BASSE-BRUCHE soit 16,92 % de son capital.

#### Répartition des parts sociales entre les différents actionnaires :

Actionnaires	Apport 2013	Capital Juin 2013	Nbe de parts	Répartition
Ville de Molsheim	100050	280600	244	22,80%
Ville de Mutzig	59800	150650	131	12,24%
Commune de Dorlisheim	40250	98900	86	8,04%
Commune de Dinsheim	59800	98900	86	8,04%
Groupe Habiter Alsace / Domial	159850	392150	341	31,87%
Habitat des salariés d'Alsace		1150	1	0,09%
Communauté des communes	80500	208150	181	16,92%
Totaux	500250	1230500	1070	100,00%

## 3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

### 3.5.1. Commune d'AVOLSHEIM

#### **3.5.1.1. Eau – Déviation du réseau d'eau potable en rive gauche de la Bruche – Convention portant sur l'attribution par la Commune d'AVOLSHEIM d'un fonds de concours pour les travaux de dévoiement de la conduite d'eau**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 19 décembre 2013 entériné la convention portant sur l'attribution par la Commune d'AVOLSHEIM d'un fonds de concours pour la déviation du réseau d'eau en rive gauche de la Bruche.

### 3.5.2. Commune de DACHSTEIN

#### **3.5.2.1. Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental en traverse de DACHSTEIN**

Le Conseil Communautaire a entériné en juillet 2013 la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la Commune de DACHSTEIN.

### 3.5.3. Commune de DORLSHEIM

#### **3.5.3.1. Déviation du D.O. N° 2001 – Adoption du projet et poursuite de la procédure**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2013 la consistance technique du projet de déviation du déversoir d'orage n°2001, s'inscrivant dans le cadre du réaménagement d'ensemble du site autour de la maison de retraite SAREPTA.

Les travaux n'ont pas démarré en 2013.

#### **3.5.3.2. Déviation du D.O. N° 2001 – Convention de participation financière**

Le Conseil Communautaire a entériné en décembre 2013 la convention de participation financière aux travaux de déviation du déversoir d'orage N°2001, d'une part, de la Commune de DORLSHEIM, en la forme d'un fonds de concours, et d'autre part, de la SIBAR, à hauteur de 25% chacune, du montant total du projet.

#### **3.5.3.3. A] Assainissement Général R2002-R3132A – B] Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu R2002A-R3132 – Aménagement à l'aval de la rue Luther**

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2012 la consistance technique du projet prévoyant le remplacement d'une partie du réseau ainsi qu'une réhabilitation par chemisage continu sur un tronçon, à l'aval de la rue Luther à DORLSHEIM. Le projet de la partie A] a été annulé et remplacé par le projet intitulé « Déviation du D.O. N°2001 ».

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (partie B]) n'ont pas démarré en 2013.

#### **3.5.3.4. Assainissement – Déviation du réseau d'assainissement entre la rue Luther et la rue de la Bruche**

L'association « Maison d'Accueil et de Retraite SAREPTA » a prévu une extension de ses locaux sur une parcelle dont elle est propriétaire, traversée

par un réseau public d'assainissement. Le projet de dévoiement de ce réseau, entre la rue Luther et la rue de la Bruche, dressé par le Service Etudes et Travaux prévoyait initialement un tracé exclusivement sur une parcelle attenante, appartenant à la Commune de DORLSHEIM. La présence d'une importante conduite de gaz à proximité a nécessité une rectification du tracé prévu qui emprunterait désormais sur quelques mètres la propriété de SAREPTA.

Le marché en résultant a été notifié en septembre 2012 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 49.950,00 € HT.

Les travaux démarrés en novembre 2012 ont été réceptionnés en juin 2013.

### **3.5.4. Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE**

#### **3.5.4.1. Assainissement – A] Assainissement Général – B] Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu rue des Alouettes**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012 la consistance technique du projet d'assainissement général et de réhabilitation du réseau de la rue des Alouettes à ERNOLSHEIM-BRUCHE.

##### A] Assainissement Général

Le marché en résultant a été notifié en mars 2013 à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 108.332,50 €. Les travaux ont démarrés au mois de mai 2013.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 3 octobre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 8.158,00 € correspondant à l'extension du réseau d'assainissement unitaire et du réseau d'eaux claires permettant la desserte de la future zone d'extension, et portant ainsi le montant HT du marché à 116.490,50 €. Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2013.

##### B] Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu

Le marché en résultant a été notifié en mars 2013 à l'entreprise AXEO à BRUMATH, pour un montant HT de 69.235,00 €. Les travaux démarrés au mois d'avril 2013 ont été réceptionnés en juillet 2013.

### **3.5.5. Commune de GRESSWILLER**

#### **3.5.5.1. Eau et Assainissement A) Assainissement Pluvial – B) Alimentation en Eau Potable – Renforcement et rénovation rue des Vosges, rue des Faisans et rue de Rosenwiller**

Le Conseil Communautaire a adopté en février et décembre 2011, la consistance technique du projet de renforcement et de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue des Vosges, de la rue des Faisans et de la rue de Rosenwiller.

Le marché en résultant a été notifié en mars 2012 à la Société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant de 358.712,00 € HT.

Les travaux ont démarrés en juin 2012.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 3 octobre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 52.417,16 € correspondant à des modifications et adaptations apparues en cours de chantier, et portant ainsi le montant HT du marché à 411.129,16 €. Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2013.

#### **3.5.5.2. Assainissement – Extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Eglantines**

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2013, la consistance technique du projet d'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue des Eglantines.

Les travaux n'ont pas démarré en 2013.

### **3.5.6. Ville de MOLSHEIM**

#### **3.5.6.1. Eau et Assainissement – Nouveau rond-point route de Dachstein – Extensions de réseaux A] Assainissement Général – B] Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012, la consistance technique du projet d'extension, d'une part, du réseau d'assainissement, d'autre part, du réseau d'alimentation en eau potable s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de MOLSHEIM, sur la route de Dachstein.

Le marché de travaux a été notifié en décembre 2012 à l'entreprise ROESSEL à BISCHHEIM, pour un montant HT de 88.578,00 €.

Les travaux démarrés en janvier 2013 ont été réceptionnés en septembre 2013.

#### **3.5.6.2. Eau et Assainissement – Extensions de réseaux rue Julien - A] Assainissement Général – B] Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012, la consistance technique du projet d'extension, d'une part, du réseau d'assainissement, d'autre part, du réseau d'alimentation en eau potable s'inscrivant dans le cadre de la création de la voirie de la rue Julien, depuis la rue des Remparts pour assurer la desserte de trois terrains à viabiliser.

Le marché de travaux a été notifié en mars 2013 à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 47.559,00 €.

Les travaux ont démarré en mars 2013.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 19 décembre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant négatif N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 3.346,12 € correspondant au relevé précis des métrés, et ramenant ainsi le montant HT actualisé du marché à 44.212,88 €.

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2013.

### **3.5.6.3. Eau et Assainissement – Extensions de réseaux Chemin du Schaeffersteinweg - A] Assainissement Général – B] Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012, la consistance technique du projet d'extension, d'une part, du réseau d'assainissement, d'autre part, du réseau d'alimentation en eau potable s'inscrivant dans le cadre de l'extension de la voirie du Chemin du Schaeffersteinweg.

Les travaux n'ont pas démarré en 2013.

### **3.5.6.4. Assainissement Pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2010 la consistance technique du projet de création d'un collecteur pluvial dans la rue des Sports à MOLSHEIM, dans le cadre du réaménagement de la voirie et des parkings attenants.

Le marché de travaux a été notifié en juillet 2011 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant de 226.965,00 € HT.

Les travaux ont démarré en septembre 2011.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 12 avril 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 22.540,70 € correspondant à des modifications et adaptations apparues en cours de chantier, et portant ainsi le montant HT du marché à 249.505,70 €.

### **3.5.6.5. Eau – Renouvellement de la conduite chemin du Finkenweg**

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2013 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'eau potable située chemin du Finkenweg.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2013 à la Société ROESSEL à BISCHHEIM, pour un montant de 35.139,00 € HT.

Les travaux démarrés en juillet 2013 ont été réceptionnés en septembre 2013.

## **3.5.7. Ville de MUTZIG**

### **3.5.7.1. Eau et Assainissement – Ville de Mutzig – Rue du Castel et rue des Franciscains A] Alimentation en Eau Potable – B] Assainissement Général – Réhabilitation par chemisage continu**

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2013 la consistance technique du projet, d'une part, de renouvellement du réseau d'eau potable, et d'autre part, de réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu des rues du Castel et des Franciscains.

#### **A] Alimentation en Eau Potable**

Le marché en résultant a été notifié en juin 2013 à l'entreprise SATM à VALFF, pour un montant HT de 72.330,00 €. Les travaux ont démarré au mois de septembre 2013.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 19 décembre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant négatif N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 25.111,88 € correspondant à des prestations non réalisées, et ramenant ainsi le montant HT actualisé du marché à 47.076,47 €.

B] Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu  
Le marché en résultant a été notifié en juin 2013 à l'entreprise VIDEO INJECTION INSITUFORM à TREMUSON, pour un montant HT de 28.084,50 €.

Les travaux ont démarré au mois de septembre 2013.

#### **3.5.7.2. Assainissement – Rue du Puits – Déviation du réseau d'assainissement : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 4 juillet 2013, entériné la convention à conclure avec la Ville de MUTZIG, relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'assainissement à réaliser dans la rue du Puits.

### **3.5.8. Commune de SOULTZ-LES-BAINS**

#### **3.5.8.1. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Renouvellement rues des Sœurs, de l'Eglise, du Presbytère et du Tonnelier**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2011 la consistance technique du projet de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue des Sœurs, de la rue de l'Eglise, de la rue du Presbytère et de l'impasse du Tonnelier dans la Commune de SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en février 2012 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSEHEIM, pour un montant HT de 219.976,00 €.

Les travaux ont démarré fin juillet 2012.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 12 avril 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 49.681,48 € correspondant à des travaux complémentaires, et portant ainsi le montant HT du marché à 269.657,48 €.

Les travaux ont été réceptionnés en juin 2013.

#### **3.5.8.2. Assainissement – Renforcement au carrefour de la Mairie entre la rue de Strasbourg et la rue Saint-Maurice**

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2012 la consistance technique du projet de renforcement de la conduite en traversée du carrefour de la Mairie entre la rue de Strasbourg et la rue Saint-Maurice dans la Commune de SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en juillet 2012 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 38.666,00 €.

Les travaux démarrés fin juillet 2012 ont été réceptionnés en juin 2013.

### **3.5.8.3. Assainissement – Aménagement de la traversée rue de Molsheim et rue de Saverne – Assainissement Pluvial : Convention de mandat**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 12 avril 2013, entériné la convention à conclure avec la Commune de SOULTZ-LES-BAINS, relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'assainissement pluvial à réaliser dans les rues de Molsheim et de Saverne, dans les forme et rédaction proposées.

### **3.5.8.4. Assainissement – Extension du réseau d'assainissement en amont de la rue du Père Antoine Stiegler : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 19 décembre 2013, entériné la convention à conclure avec la Commune de SOULTZ-LES-BAINS, relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension du réseau d'assainissement à réaliser en amont de la rue du Père Antoine Stiegler.

## **3.5.9. Commune de STILL**

### **3.5.9.1. Rue des Jardiniers – Renouvellement de réseaux : A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'assainissement général et du réseau d'eau potable dans la voirie de la rue des Jardiniers à STILL.

Les travaux n'ont pas démarré en 2013.

### **3.5.9.2. Assainissement – Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental en traverse de STILL**

Le Conseil Communautaire a entériné en juillet 2013 la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la Commune de STILL.

## **3.5.10. Commune de WOLXHEIM**

### **3.5.10.1. Eau et Assainissement – Chemin du Rothstein – A) Assainissement Général : Extension du réseau – B) Alimentation en Eau Potable : Renouvellement du réseau**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012 la consistance technique du projet d'une part, d'extension du réseau d'assainissement, d'autre part, de renouvellement du réseau d'eau potable s'inscrivant dans le cadre de la viabilisation, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de WOLXHEIM, d'un terrain dans le chemin du Rothstein.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en mars 2013 à l'entreprise CSI à WALTENHEIM/ZORN, pour un montant de 31.422,00 € HT.

Les travaux ont démarré au mois d'avril 2013.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 19 décembre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant négatif

N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 5.916,80 € correspondant au relevé précis des mètres, et ramenant ainsi le montant HT actualisé du marché à 25.505,20 €.

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2013.

#### **3.5.10.2. Assainissement – Chemin du Rothstein – Extension du réseau d'assainissement : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 4 juillet 2013, entériné la convention à conclure avec la Commune de WOLXHEIM, relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'assainissement à réaliser dans le Chemin du Rothstein.

#### **3.5.10.3. Eau et Assainissement – Quai Saint-Jean A] Assainissement Général – B] Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil Communautaire a adopté en février 2012 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'assainissement et du réseau d'eau potable situés Quai Saint-Jean.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en juillet 2013 à l'entreprise Lucien SPEYSER à ESCHAU, pour un montant de 75.761,60 € HT.

Les travaux ont démarré au mois d'août 2013.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 19 décembre 2013, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant négatif N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 45.546,08 € correspondant au relevé précis des mètres, et ramenant ainsi le montant HT actualisé du marché à 30.215,52 €.

Les travaux ont été réceptionnés en octobre 2013.

### **3.5.11. Stations d'épuration de la Communauté de Communes**

#### **3.5.11.1. Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « EAU »**

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2013 la consistance technique du projet de mise à niveau de la filière « Eau ».

Les travaux n'ont pas démarré en 2013.

#### **3.5.11.2. Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « EAU » - Convention de mise à disposition de services du SDEA**

Dans le cadre du projet de mise à niveau de la filière « Eau », la Communauté de Communes a souhaité confier la maîtrise d'œuvre des travaux au bureau d'études « épuration » du SDEA du Bas-Rhin. Le Conseil Communautaire a, par délibération de juillet 2013, entériné la convention fixant les modalités organisationnelles et financières relatives à la mise à disposition de services du SDEA au profit de la Communauté de Communes dans l'objectif d'exercer des compétences en assainissement pour ce projet.

**3.5.12.1. Eau/Assainissement/Assainissement Non-Collectif - Règlement**

Le Conseil Communautaire a, par délibération de décembre 2013, entériné les nouveaux règlements de service de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Assainissement Non-Collectif. Les évolutions réglementaires, notamment la loi Warsmann du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de la qualité du droit et ses décrets d'application, ainsi que l'amélioration continue des techniques et des pratiques et les retours d'expérience des acteurs de terrain ont en effet poussé à revoir ces règlements.

**3.5.12.2. Mission Eau – Partenariat avec le SDEA**

Le Conseil Communautaire a, par délibération de décembre 2013, entériné le projet de convention de partenariat pour la protection de la ressource en eau avec mise à disposition de service du S.D.E.A. du Bas-Rhin.

**3.5.12.3. Assainissement – Contrôle des rejets industriels raccordés aux stations d'épuration de la Communauté de Communes : Avenant n°1 à la convention**

Le Conseil Communautaire a, par délibération d'avril 2013, entériné le projet d'avenant n°1 à la convention avec l'I.R.H. en raison de l'intégration d'un nouveau point de mesure concernant la société Merck-Millipore à Molsheim.

**3.5.12.4. Assainissement – Convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la société Merck-Millipore à Molsheim**

Le Conseil Communautaire a, par délibération de décembre 2013, entériné le projet de convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la société Merck-Millipore à Molsheim.

**3.5.12.5. Assainissement – Convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la société Mercedes-Benz à Molsheim**

Le Conseil Communautaire a, par délibération de décembre 2013, entériné le projet de convention spéciale de déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la société Mercedes-Benz à Molsheim.

**3.5.12.6. Eau – Projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable – Mise en place d'une interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud : Convention relative à l'exploitation de l'ouvrage d'interconnexion**

Le Conseil Communautaire a, par délibération d'octobre 2013, entériné le projet de convention relative à l'exploitation de l'ouvrage d'interconnexion secours des réseaux d'eau entre la Communauté de Communes et le Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud ayant pour objet de fixer :

- les règles de gestion de l'interconnexion de secours en eau potable entre les réseaux de la Communauté de Communes et du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud,
- les modalités de facturation des volumes d'eau échangés entre les parties,

- les modalités de calcul des quotes-parts financières de chacune des parties aux coûts d'exploitation d'une part, et aux coûts de renouvellement et de grosses réparations d'autre part, pour l'ensemble des équipements concernés,
- les responsabilités respectives des parties en lien avec l'objet de la convention.

**3.5.12.7. Eau – Fourniture et échange de données géographiques relatives aux ouvrages et appareils de lutte contre l'incendie en relation avec les installations de production et distribution d'eau potable : Convention**

Le Conseil Communautaire a, par délibération de juillet 2013, entériné le projet de convention concernant la fourniture et l'échange de données géographiques relatives aux ouvrages et appareils de lutte contre l'incendie en relation avec les installations de production et de distribution d'eau potable.

## 3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

### 3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2013, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **56.575,45 € H.T.**

### 3.6.2. Protection contre les crues des Communes D'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM

Le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 10 mars 2010, décidé d'engager une étude sur la restauration des milieux écologiques et de la réhabilitation de l'équilibre hydromorphologique du Bras d'Altorf, dans le cadre des mesures d'accompagnement aux travaux hydrauliques de protection contre les crues, des Communes d'ALTORF, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM.

Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de protection des zones habitées des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM contre les crues a été attribué à HYDRATEC de STRASBOURG, sur la base d'une enveloppe financière affectée au projet de **2.000.000,00 € H.T.**

Le montant total de l'opération s'élève à 1.868.815,39 € T.T.C..

Les travaux ont été achevés en 2013.

### 3.6.3. Digue de protection de crue

La Communauté de Communes a procédé au renforcement de la digue de protection de crue à Molsheim, à l'amont immédiat du seuil déversent, pour un montant de **9.660,09 € H.T.**

## 3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

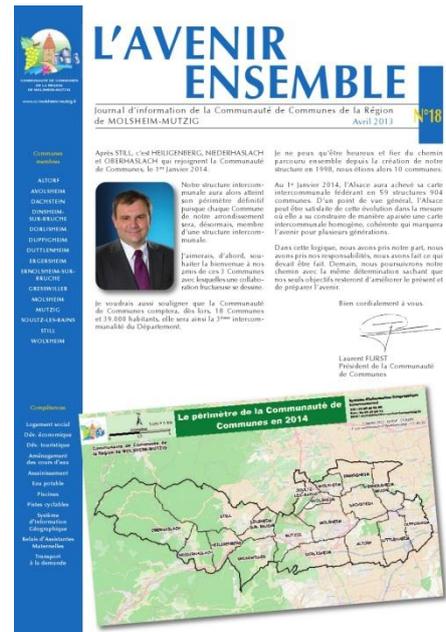
### 3.7.1. La communication externe

#### 3.7.1.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

**En 2013 :**

- **Le bulletin N° 18**, paru en Avril 2013, a été consacré au Grand Hamster, à la Zone de Loisirs du Trèfle, aux Zones d'Activités, et aux actions de la Com/Com. Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié aux produits du terroir, avec pour 1<sup>ère</sup> escale, le Foie Gras.



- **Le bulletin N° 19**, paru en Octobre 2013, a été consacré au budget de la CC, aux nouveaux locaux pour le R.A.M., à la construction de la nouvelle piscine, aux nouvelles compétences et aux 3 nouvelles Communes. Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié aux produits du terroir, avec pour 2<sup>ème</sup> escale, le lait et les produits laitiers.



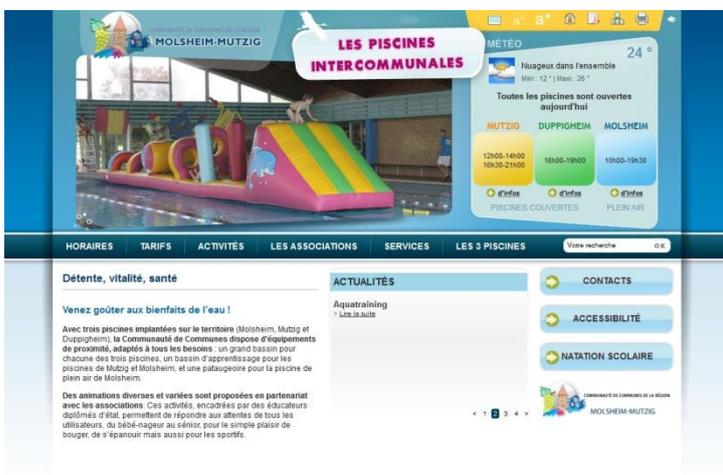
### 3.7.1.2. Le site internet

Le 1<sup>er</sup> site internet de la Communauté de Communes [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr), a été mis en service en Juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mise en ligne le 21 décembre 2011.



C'est la Société ILLICOWEB, située sur le Territoire du Belfort, qui a été retenue pour la refonte de site internet de la Communauté de Communes. Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM et vers le site de l'Office du Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig, a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.

Mini-sites des piscines intercommunales : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/> et du RAM <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>

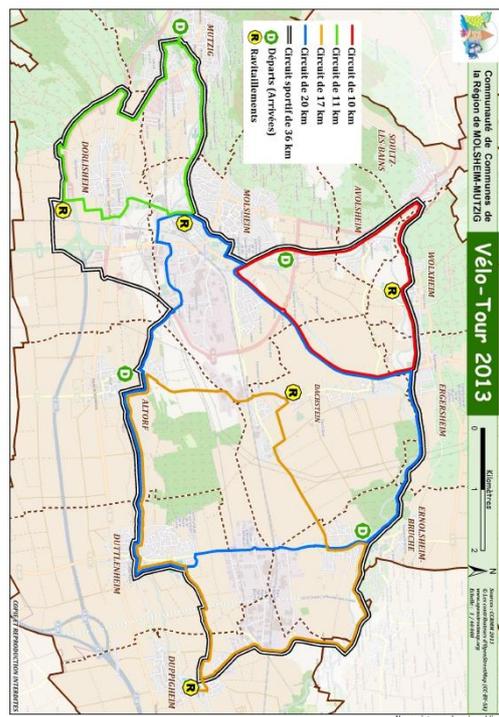


### 3.7.1.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La 11<sup>ème</sup> édition du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 22 Septembre 2013. Elle a été marquée par un record de participation (2.689 participants) grâce à une météo plus que favorable ! Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MOLSHEIM, MUTZIG, ALTORF et ERNOLSHEIM-BRUCHE. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes. Le cadeau offert aux participants était une sonnette pour vélo.

Le flyer de la manifestation a été imprimé en 10.200 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.



## Informations pratiques :

### Les points de départ et de ravitaillement

→ 4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00) :

- Molsheim : parking du cimetière du Zich
- Mutzig : à proximité du Dôme
- Altorf : Maison du Temps Libre
- Ernolsheim-sur-Bruche : salle socio-culturelle

→ 5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h30) :

- Dorlisheim : ferme Vogelgesang
- Molsheim : devant l'ancienne caserne des Pompiers
- Duppigheim : Hall des Sports
- Wolbsheim : au bord de la piste cyclable entre le village et le canal
- Dachstein : rue Jacques Prévert (à proximité du groupe scolaire)

### Les animations

→ MOLSHEIM :

- Atelier de Prévention « Eléments de sécurité des Vélos » proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- Animations pour les enfants proposées par le Service Animation Jeunes de la Mairie de Molsheim
- Présentation de l'Association AMIRA (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour !

→ MUTZIG :

- Passage du BIKER 1 (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE  
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédale-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- Devant la Gare : Point de contrôle et/ou de réparation de votre vélo par STATION OUTDOOR (possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11)



→ ALTORF : Démonstration et initiation au BMX par la section BMX du Centre Sportif de Haute pierre (présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012)

→ ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE : Circuit d'agilité pour petits & grands

### Les cadeaux

→ 1 Tombola gratuite ! A gagner :

- 1 vélo-électrique pour les adultes
- 1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)

Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions

→ 1 collation offerte (Knacks et 1 boisson)

aux 4 points de départ à partir de 11h sur présentation du coupon remis lors de l'inscription

→ Et 1 cadeau offert à tous les participants :

Une sonnette pour vélo !



### Le règlement

- Les inscriptions sont gratuites et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.
- Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour dans la limite des stocks disponibles.
- Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement. Attention : les passages protégés réservés aux piétons doivent être traversés à pied, vélo à la main.
- L'Equipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir tout au long des parcours.

En partenariat avec :



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
2 route Ecospace - B.P. 15174 - 67125 MOLSHEIM Cedex  
☎ : 03 88 49 81 58 - e-mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr  
Site internet : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Pour marquer la 11<sup>ème</sup> édition du Vélo-Tour, **des animations** ont été organisées à certains points de départ et de ravitaillement :

→ **MOLSHEIM :**

- **Atelier de Prévention « Eléments de sécurité des Vélos »** proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- **Animations pour les enfants** proposées par le Service Animation Jeunes de la Mairie de Molsheim
- **Présentation de l'Association AMIRA** (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour !

→ **MUTZIG :**

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE  
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- **Devant la Gare : Point de contrôle et/ou de réparation des vélos** par STATION OUTDOOR (possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11)

→ **ALTORF : Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de HautePierre (*présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012*)

→ **ERNOLSHEIM-BRUCHE : Circuit d'agilité** pour petits & grands.

Pour la 5<sup>ème</sup> fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 3 octobre 2013 et la remise des prix le 5 décembre 2013 en présence du Colonel MERCADIER, du 44<sup>ème</sup> RT de MUTZIG ainsi que du Capitaine Stéphane SABLENS, de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de MOLSHEIM.



Par délibération du 3 octobre 2013, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de :

- **600,00 €** à chaque association ayant géré les 4 points de départ, à savoir :
- à MUTZIG : Pétanque-Club
  - à MOLSHEIM : Service Animation Jeunes
  - à ALTORF : Association des parents d'élèves (300,00 €)  
Les Amis de la Bibliothèque (300,00 €)
  - à ERNOLSHEIM-BRUCHE : Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- **200,00 €** à chaque association ayant géré les 5 points de ravitaillement, à savoir :
- à DORLISHEIM : Association de Don du sang
  - à MOLSHEIM : Service Animation Jeunes
  - à DUPPIGHEIM : Club de Judo-Jujitsu
  - à WOLXHEIM : Association Socio-Culturelle et Sportive
  - à DACHSTEIN : Union Sportive de DACHSTEIN.

En 2013, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **22.127,16 € T.T.C.**

#### 3.7.1.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2013, la fréquentation, aux différentes épreuves proposées, a été la suivante :

TOTAL	Marathon	Semi-Marathon	10 Km	Courses Enfants	Marche du Coeur
4.176	778	1.305	979	764	350

L'édition 2013 est l'année de tous les records, en termes :

- d'inscription (+ 870 inscrits par rapport à 2012),
- de performances sportives avec des temps sur marathon et semi-marathon pulvérisés,
- de partenaires,
- de satisfaction des coureurs (nombreux mails et commentaires élogieux sur la page Facebook du MVA).

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble. En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent à mi-temps ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...), la gestion et le suivi des inscriptions et la communication globale de l'événement,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien,
- entrepose le matériel MVA au sous-sol du bâtiment.

La Communauté de Communes est, en outre, devenue le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

### 3.7.2. La communication interne

#### 3.7.2.1. Diffusion des comptes rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (C.P.C-C), du Bureau et des Commissions Réunies, font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

## 3.8. R.A.M. : RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

### 3.8.1. Le Relais d'Assistants Maternelles

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

#### 3.8.1.1. Les assistantes maternelles sur le Territoire

##### A. Nombre d'assistantes maternelles par commune

**Au 31 décembre 2012**, la Communauté de Communes était constituée de 15 Communes et de 35.199 habitants pour **402 assistantes maternelles** et une capacité d'accueil de 1.431 places.

**Au 31 décembre 2013**, la Communauté de Communes était constituée de 15 Communes et de 35.418 habitants pour **420 assistantes maternelles** et une capacité d'accueil de 1.483 places.

Pendant cette période, la population de la Communauté de Communes a augmenté de 1 %, alors que le nombre d'assistantes maternelles a progressé de 4,5 % et leur capacité d'accueil de 13 %. **Cette progression s'explique par l'arrivée de 18 assistantes maternelles supplémentaires sur les 15 communes.**

Ces caractéristiques démographiques ont évolué au début de l'année 2014, avec l'entrée des Communes d'HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH. Actuellement, ces Communes représentent 57 assistantes maternelles, 222 places d'accueil et 3.883 habitants. La Communauté de Communes comptera alors 18 Communes membres.

##### B. Nombre d'assistantes maternelles en activité

Le nombre d'assistantes maternelles en activité en **2013 est de 374, contre 358 en 2012.**

#### 3.8.1.2. Les demandes des usagers

##### A. Recherche d'un mode de garde : des parents de mieux en mieux orientés

En général, ces premiers contacts permettent d'informer les parents :

- sur les différents modes de garde sur le territoire
- de les orienter en priorité sur leur Commune d'habitation
- de les aider à définir leurs besoins d'accueil
- d'aborder la préparation de leurs entretiens avec les assistantes maternelles.

Création d'outil :

→ liste d'accueil d'urgence (en cas d'arrêt longue maladie de l'assistante maternelle...)

## **B. Des réponses au besoin d'informations des usagers**

➤ **L'objectif principal :**

« Favoriser les bonnes relations entre employeurs et salarié(e) »

### **Prévention des éventuels conflits**

- Etre à l'écoute des angoisses et des questions des parents
- Soutien des assistantes maternelles dans leurs relations aux parents
- Amener employeur et salarié à une bonne contractualisation et leur proposer un accompagnement dans l'établissement du contrat de travail
- Proposer des soirées d'informations sur les questions les plus récurrentes en termes de législation

### **Ecoute en cas de conflits**

- Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- Ne pas interférer dans les échanges entre les parties

### **Médiation en cas de conflits**

- Faire le lien entre les parties lorsque la communication n'est plus possible
- Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- Orienter, si besoin, les usagers vers les services compétents (*prud'hommes ou direction départementale du travail*)

➤ **Mise en place d'outils :**

- Création de fiches techniques sur la réglementation (*droit et paiement des congés payés, mode d'emploi de l'attestation ASSEDIC, le paiement par ticket CESU...*) suite à une formation sur le contrat de travail à LILLE
- Information systématique des assistantes maternelles par courrier des nouvelles lois ou changements liés au contrat de travail (*ex : augmentation du SMIC*).

## **3.8.1.3. Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation**

### **A. Soutien à la parentalité**

- Ouverture des animations collectives aux parents (*à cette occasion, ils peuvent aborder différents questionnements concernant leur enfant : son rythme, son développement, son éveil...*)
  - 35 parents participent régulièrement à ces animations
- Conférence sur « Parler pour que les enfants écoutent et écouter pour que les enfants parlent » ouverte aux parents du territoire (communication sur le site internet du RAM, aux structures petite enfance du territoire ainsi qu'aux Mairies) qui a eu lieu dans nos locaux le 16 mai 2013 à 20H (sur inscription)

- 30 parents ont participé à cette conférence débat
- **Perspectives 2014** dans le cadre du soutien à la parentalité
  - conférence sur « *la grossesse, la naissance et la première année de l'enfant* » ouverte aux parents du territoire qui a eu lieu dans nos locaux (sur inscription).

## **B. Accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation**

### ➤ **Les animations collectives :**

**124 matinées d'animation** ont eu lieu cette année, regroupant **96 assistantes maternelles** différentes soit 23 % de participation et **231 enfants** différents âgés de 3 mois à 3 ans soit 230 familles concernées (*en 2012, 74 assistantes maternelles différentes et 151 enfants différents sur 112 matinées d'animation*).

### ➤ **Temps de formation ou d'information (en soirée ou le samedi) :**

→ Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant participé à ces temps en 2013 : **62 assistantes maternelles**

- 1 conférence sur « *Parler pour que les enfants écoutent et écouter pour que les enfants parlent* » : **29 assistantes maternelles**
- 1 formation « *Projet d'accueil* » : **11 assistantes maternelles** (sur inscription limitée)
- 6 soirées « *Création du spectacle de Noël* » : **12 assistantes maternelles**
- 6 soirées « *Analyse de la Pratique professionnelle* » avec une psychologue : **10 assistantes maternelles** (sur inscription limitée)
- 1 soirée de « *Présentation des animations d'éveil* » : **42 assistantes maternelles**
- 1 soirée de retour sur la pratique : **14 assistantes maternelles**

### ➤ **Perspectives 2014 en matière de professionnalisation des assistantes maternelles :**

- 1 formation recyclage aux premiers secours sur 12 heures (places limitées)
- 1 formation entrant dans le cadre du D.I.F (3 samedis soit 24h)
- Le thème de formation choisi par les assistantes maternelles est : « *Gestion du Stress au travail* »
- 6 soirées d'échange avec une psychologue sur le thème de « *L'analyse de la pratique professionnelle* »
- 1 conférence sur les objectifs des temps d'analyse de pratique

## **3.8.1.4. Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2013**

### **A. Travail de partenariat**

Le travail de partenariat avec les Mairies, les Structures petite enfance et la PMI a permis de toucher un nombre croissant d'utilisateurs.

➤ **Mairies :**

Par courrier, nous avons rappelé combien l'accueil des Mairies constituait un élément essentiel dans la stratégie de communication des informations délivrées par notre service.

➔ Décision validée avec les référents de Mairie : nous contacterons tous les 3 mois les mairies pour obtenir les listes de naissances et pouvoir ainsi communiquer sur nos services auprès des parents.

**230 courriers** ont été envoyés aux parents suite à cette disposition contre 218 en 2012.

➤ **Structures petite enfance :**

Travail de partenariat à plusieurs niveaux :

➔ Connaître le fonctionnement des différentes structures (crèches, HG) du territoire

➔ Orientation des parents vers le Relais lorsqu'il n'y a plus de places dans les structures

➔ Créer une dynamique autour de la petite enfance sur le territoire en organisant des événements communs (*réunions à thème à destination des parents et des professionnels...*)

➤ **P.M.I :**

Echange d'informations sur les différentes problématiques liées aux assistantes maternelles, les démarches d'agrément, etc...

**B. Communication sur les services proposés par le Relais**

➤ **Conséquence :**

➔ **Nombre total de contacts en 2013 : 3.600** (contre 3.235 en 2012)

➔ Nombre de contacts avec des assistantes maternelles **différentes** : **350** (*hors animations et temps de professionnalisation*)

➔ Nombre de contacts avec des parents **différents** : **678 familles**

➤ **OUTILS :**

➔ **Des plaquettes** du Relais présentant les horaires et missions du Relais ont été distribuées aux Mairies

➔ **Un courrier d'informations sur les Relais du territoire de l'UTAMS de la région de MOLSHEIM** est inséré dans le courrier du Conseil Général à destination des femmes enceintes (envoyé vers le 5<sup>ème</sup> mois de grossesse)

➔ **Un courrier d'informations sur le Relais** est envoyé aux nouveaux parents d'après la liste des naissances que nous envoient les mairies de la Communauté de Communes (dans les premiers mois de la naissance)

## 3.9. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal mis en place en 2006. Cet outil permet aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses communes membres de disposer d'un outil moderne de gestion de l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et des infrastructures et réseaux.

Il a été décidé en 2012 de totalement renouveler ce SIG intercommunal, avec l'objectif de rendre ses outils plus conviviaux pour les utilisateurs et plus performants en termes d'administration, tout en bénéficiant des nouveautés technologiques et des services offerts par un domaine de la géomatique en plein essor.

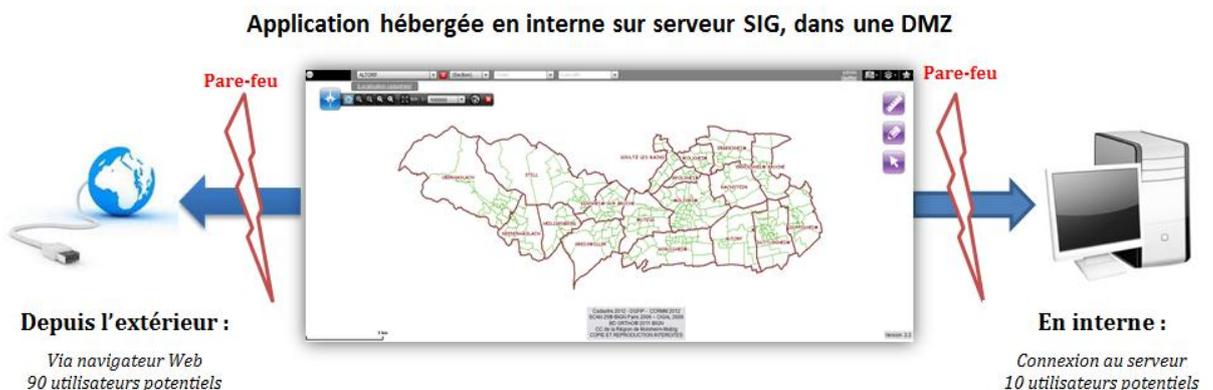
En 2013, la Communauté de Communes est équipée des logiciels de la gamme ArcGIS version 10. Ces logiciels bureautiques permettent au service SIG de la Communauté de Communes d'administrer les données géographiques et de les représenter cartographiquement.

Le logiciel ArcGIS Server (en version 10 également) permet à la Communauté de Communes de publier, via internet, cartographies et données dans des applications de Web cartographie. Cet outil permet à la Communauté de Communes d'administrer en interne l'application SIGRMM.

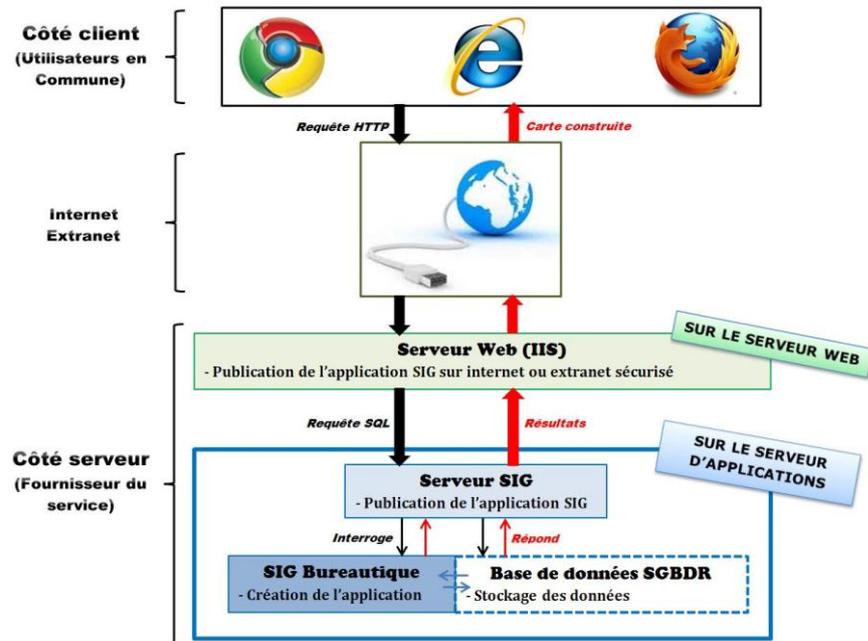
L'application SIGRMM, fondée sur la technologie arcOpole (Esri France) et mise en place en 2012, permet à la Communauté de Communes de publier, pour ses services et ses Communes membres, une cartographie interactive. Ainsi chaque utilisateur inscrit peut se connecter et via ses identifiant et mot de passe, consulter des données géographiques selon diverses thématiques (cadastre, documents d'urbanisme, zones inondables, pistes cyclables, monuments historiques, photo aérienne) et en interroger les informations attributaires.

Cette application évolutive est administrée en interne, offrant ainsi la possibilité d'implémenter de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités basées sur les technologies les plus récentes.

### ➤ Schéma de fonctionnement de l'application arcOpole :



➤ Schéma de l'architecture du Système d'Information Géographique intercommunal

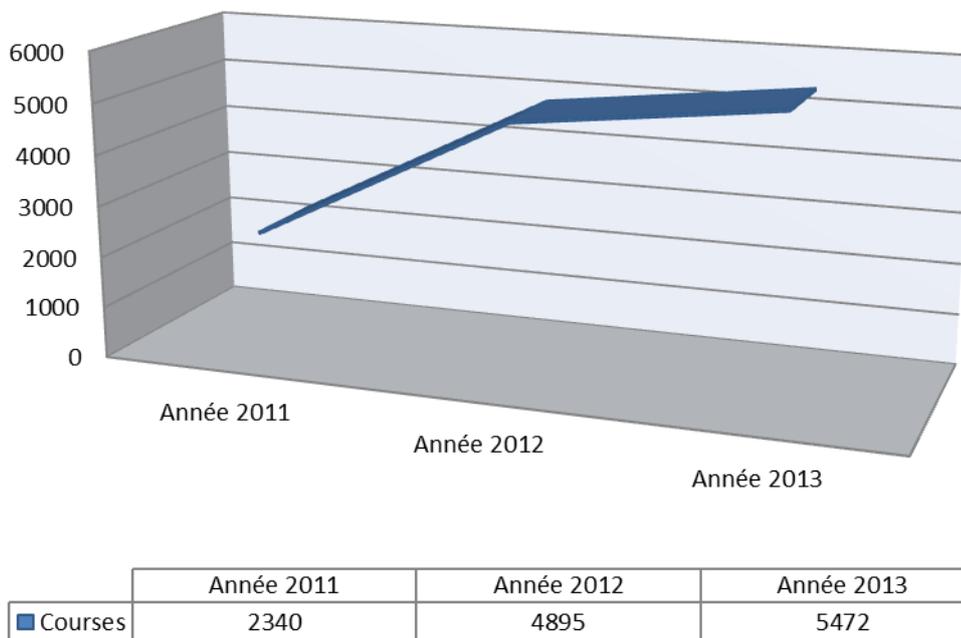


## 3.10. TRANSPORT A LA DEMANDE : AUTO COM'

Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Département du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.

Sa progression est constante.

### Evolution du nombre de courses



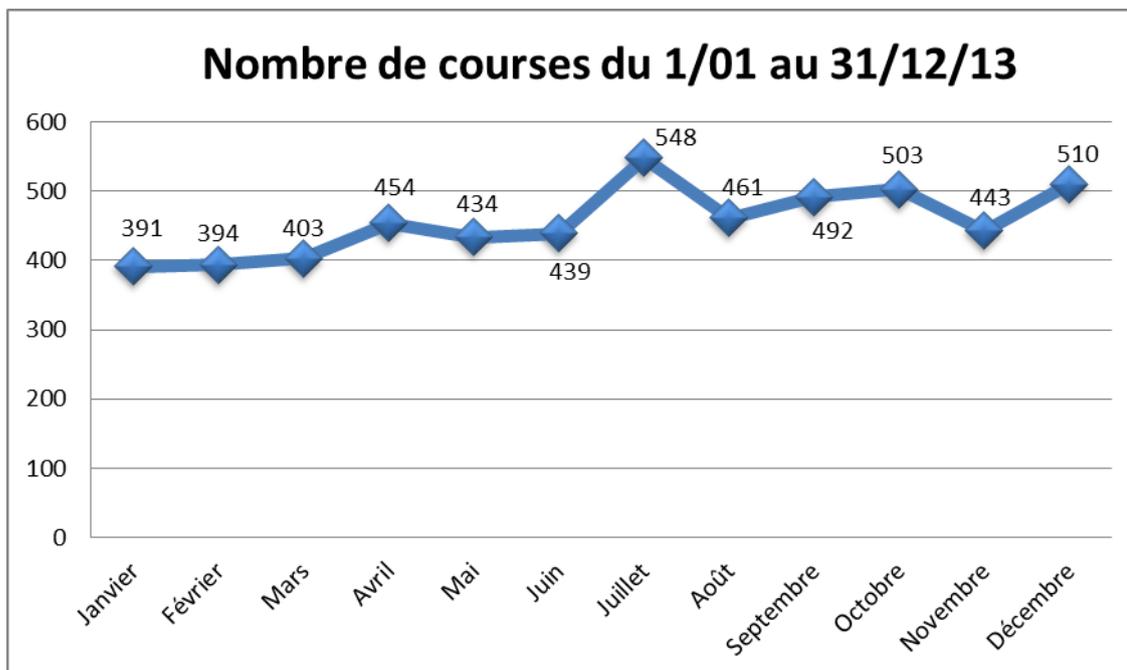
#### ➤ Fréquentation et coût du service en 2013 :

**TABLEAU RECAPITULATIF  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nombre de courses	391	394	403	454	434	439
Coût	1 483,02 €	1 537,59 €	1 603,40 €	1 754,80 €	1 714,14 €	1 815,79 €

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de courses	548	461	492	503	443	510
Coût	2 134,12 €	1 902,93 €	1 814,72 €	1 909,15 €	1 697,02 €	2 006,25 €

Soit un total de **5.472 courses** pour un coût de **21.372,93 €** sur l'année 2013.  
(4.895 courses pour un coût de 67.049,50 € en 2012)



➤ **Tarif préférentiel pendant la semaine bleue**

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 4 juillet 2013, de s'associer à la semaine nationale des retraités et personnes âgées, dite « Semaine Bleue » en accordant, une réduction de 50 % sur le prix du trajet du service de transport à la demande, aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Les tarifs du service de transport à la demande durant la « Semaine Bleue » qui a lieu une fois par an, en général au mois d'Octobre, sont établis comme suit :

- ⇒ 1,75 € par trajet unitaire dans le périmètre de la Communauté de Communes,
- ⇒ 2,25 € par trajet unitaire (aller ou retour) vers ROSHEIM.

Les abonnements sont exclus du dispositif.

## 3.11. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

### 3.11.1. Transferts de compétences en matière d'eau et d'assainissement au SDEA pour les Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

Par arrêté préfectoral du 20 Février 2013, le périmètre de la Communauté de Communes a été étendu aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Afin de permettre à ces Communes de bénéficier du régime commun de la Communauté de Communes en matière d'eau et d'assainissement, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 3 octobre 2013, de transférer les compétences suivantes :

- en matière d'assainissement :
  - contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales,
  - extension des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales limitée aux branchements,
  - contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
  - gestion des abonnés,au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, au titre de la Commune de HEILIGENBERG,
  
- en matière d'eau :
  - contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable,
  - extension des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable limitée aux branchements,
  - gestion des abonnés,au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, au titre des Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH.

### 3.11.2. Extension des compétences

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 4 juillet 2013, de doter la Communauté de Communes des compétences suivantes :

- ⇒ Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit
- ⇒ Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale

L'arrêté préfectoral ratifiant ces extensions de compétences n'est pas encore intervenu.

## 3.12. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### 3.12.1. Le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2013, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **732.370,63 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**

### 3.12.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi qu'en 2013, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **577.803,37 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**

### 3.12.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

### 3.12.4. La Région

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement d'un apprenti.

C'est ainsi qu'en 2013, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **3.800,00 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**

### 3.12.5. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2013, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **71.247,36 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**

### 3.12.6. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2013, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **904,16 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**